

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE



UNIVERSITE MOULOU D MAMMERI DE TIZI-OUZOU



FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES ET DES
SCIENCES DE GESTION
DEPARTEMENT DES SCIENCES ECONOMIQUES

*Mémoire en vue de l'obtention du Diplôme de
Master en Sciences Economiques
Spécialité : Economie du Développement*

THEME :

Les obstacles au financement du secteur
agricole par les crédits bancaires : cas de
la BADR de Tizi-Ouzou

Présenté par :

AMRIOUI Bélaïd

DIAKITE Seydou

Dirigé par :

SAHALI Nourredine

Membre de jury :

Président : BABOU Omar MAA

Examineur : ANICHE Arezki MAA

Encadreur : SAHALI Nourredine MAA

Invité : HACHED Ferhat

Promotion : 2017-2018

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE



UNIVERSITE MOULOUD MAMMERI DE TIZI-OUZOU



FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES ET DES
SCIENCES DE GESTION
DEPARTEMENT DES SCIENCES ECONOMIQUES

*Mémoire en vue de l'obtention du Diplôme de
Master en Sciences Economiques
Spécialité : Economie du Développement*

THEME :

Les obstacles au financement du secteur
agricole par les crédits bancaires : cas de la
BADR de Tizi-Ouzou

Présenté par :

AMRIOUI Bélaïd
DIAKITE Seydou

Dirigé par :

SAHALI Nourredine

Membre de jury :

Président : BABOU Omar MAA
Examineur : ANICHE Arezki MAA
Encadreur : SAHALI Nourredine MAA
Invité : HACHED Ferhat

Promotion : 2017-2018

Remerciements

On remercie Dieu le tout-puissant de nous avoir donné la santé et la volonté d'entamer et de terminer ce mémoire.

Nous aimerions d'abord exprimer nos vifs remerciements à Mr SAHALI pour nous avoir guidés, de nous avoir accordé de son temps maximum, et orientés pour la réalisation de cette étude. Et aux membres du jury d'avoir accepté de lire et évaluer ce travail.

Nos remerciements s'adressent également à tous nos professeurs pour leurs générosités et la grande patience dont ils ont su faire preuve malgré leurs charges académiques et professionnelles.

Nous tenons à exprimer nos sincères remerciements à M. MERSEL directeur régional de la BADR de Tizi-Ouzou, M. AMOKRANE et surtout HACHED Ferhat pour leur précieuse collaboration.

Nos profonds remerciements vont également à toutes les personnes qui nous ont aidés et soutenus de près ou de loin principalement nos très chers parents, nos amis, et tous nos camarades.

Je dédie ce modeste travail à :

*Les deux personnes, les plus chers au monde que je ne
remercierais jamais assez : leur aides, l'encouragements, soutiens,
sacrifices et leur patience pendant toute ma vie : mes chères parents
Mohamed Akli et Samia,*

*Mes chers frères : Fateh et Ali,
Mes très chères sœurs : Lysa et Alicia,*

Toute ma famille et amis chacun son nom,

*Tous les étudiants, enseignants et personnel du département des
Sciences Economiques,*

Et mon binôme « DIAKITE Seydou ».

AMRIOUI Bélaïd

Je dédie ce modeste travail à :

Mes parents Hassane et DIALLO Daoulé, qui ont œuvrés pour ma réussite, de par leur amour, leur soutien, tous les sacrifices consentis et ses précieux conseils, pour toute leur assistance et leur présence dans ma vie ;

Mes très chers frères et sœurs et tous mes amis qui m'ont donné la force et le courage tout au long de la réalisation de ce travail ;

Mes professeurs de l'UMMTO qui doivent voir dans ce travail la fierté d'un savoir bien acquis,

Et mon binôme « AMRIOUI Bélaid ».

À tous mes amis.

DIAKITE Seydou

Sommaire

Introduction Générale	01
Chapitre I : Le secteur agricole en Algérie : évolution et caractéristique.....	05
Introduction.....	05
Section 1 : Evolution de l'Agriculture Algérienne.....	05
Section2 : Caractéristiques de l'Agriculture Algérienne.....	19
Conclusion.....	33
Chapitre II : Dispositifs et modes de financement de l'agriculture en Algérie.....	34
Introduction.....	34
Section 1 : Financement formel.....	34
Section2 : Financement informel.....	52
Conclusion.....	58
Chapitre III : Le financement bancaire du secteur agricole, cas de la BADR de Tizi- Ouzou	59
Introduction.....	59
Section 1 : Présentation, Historique et Evolution de la BADR.....	59
Section 2 : Analyse des crédits agricole de la BADR.....	67
Conclusion.....	80
Conclusion Générale.....	81

Liste des tableaux

Chapitre 01

Tableau n°01 : la part des investissements agricoles prévus dans les investissements totaux.	07
Tableau n°02 : évolution des rendements du secteur agricole privé 1966-1979.....	07
Tableau n°03 : La croissance démographique en Algérie (1962-2000).....	08
Tableau n°04 : Répartition des EAI et EAC.....	08
Tableau n°05 : le développement des productions agricoles(1990-2004).....	13
Tableau n°06 : la balance commerciale agricole (1990-2000).....	14
Tableau n°07 : la taille des exploitations agricoles.....	22
Tableau n°08 : Taux de croissance des valeurs ajoutées (2011-2015).....	24
Tableau n°09 : Taux de croissance de la production agricole (2011-2015).....	25

Chapitre 02

Tableau n°10 : Principales caractéristiques des formes de financement informel pratiquées par les agriculteurs.....	56
--	----

Chapitre 03

Tableau n°11 : Crédits à court terme octroyé par la BADR.....	68
Tableau n°12 : Crédits à moyen et long terme octroyé par la BADR.....	69
Tableau n°13 : Les crédits relatifs au secteur agricoles.....	70
Tableau n°14 : la place du secteur agricole au niveau de la BADR.....	72
Tableau n°15 : Les conditions bancaires de financement	75

Liste des figures

Figure n°01 : Evolution des structures agraires en Algérie depuis 1962 à 1987.....	10
Figure n°02 : la répartition des exploitants pas classe d'âge	22
Figure n°03 : Taux de croissance de la production agricole en Algérie 2011-2015.....	25
Figure n°04 : Organigramme général de la BADR.....	63
Figure n°05 : Evolution des crédits agricoles	71
Figure n°06 : Répartition de l'échantillon par secteur d'activité.....	73
Figure n°07 : Types de crédit demandés par les agriculteurs enquêtés.....	74

Liste des abréviations, acronymes et sigles

ALE : Agence locale d'exploitation.
ANGM : Agence Nationale de Gestion du Micro-crédit.
ANSEJ : Agence Nationale de Soutien à l'emploi de jeunes.
ALP : Agence locale d'exploitation.
AP : Agence principale.
BAD : Banque Algérienne de Développement.
BADR : Banque de L'agriculture et du Développement Rural.
BNA : Banque nationale d'Algérie.
CAPAM : Coopératives agricoles de production des anciens Moudjahidin.
CAPRA : Coopérative agricole de production de la révolution agraire.
CCMSA : Caisse centrale de mutualité sociale agricole.
CCRMA : Caisse centrale d'assurance et de réassurance des mutuelles de l'Afrique du nord.
CGCI : Caisse de garantie du crédit d'investissement.
CLT : Crédit à long terme.
CMAR : Caisse mutuelle Agricole de retraite.
CMT : Crédit à moyen terme.
CNAC : Caisse Nationale d'assurance chômage.
CNAS : Caisse nationale des assurances sociales.
CNEP : Caisse nationale d'épargne et de prévoyance.
CNMA : Caisse nationale de mutualité agricole.
CNR : Caisse nationale de retraite.
CRMA : Caisse régionale de mutualité agricole.
DAI : Direction de l'audit interne.
DAS : Domaines agricoles socialistes.
DC : Département de la communication.
DCG : Direction de la comptabilité générale.
DCS : Direction du contrôle et des statistiques.
DEMP : Direction des études de marchés et produits.
DFAA : Direction du financement des activités agricoles.
DFGE : Direction du financement des grandes entreprises.
DFPME : Direction du financement des petites et moyennes entreprises.
EAC : Exploitations agricoles collectives.
EAI : Exploitations agricoles individuelles.
EAGR : Entreprise Algérienne de Génie Rural.
FGA : Fonds de garantie automobile.
FNDIA : Fonds national de développement de l'investissement agricole.
FNI : Fonds national d'investissement.
GRE : Groupe régional d'exploitation.
IG : Inspecteur Général.
LMC : Loi sur la monnaie et crédit.
LME : Loi de modernisation de l'économie.
MADR : Ministère de l'agriculture et du développement rural.

MAP : Ministère de l'agriculture et de la pêche.
MDDR : Ministère délégué du développement rural.
OAIC : Office algérien interprofessionnel des Céréales.
ONAPSA : Office national de l'approvisionnement en produits agricoles.
ONTA : Office national des terres agricoles.
PAC: Plans d'actions commerciales.
PAS : Programme d'ajustement structurel.
PIB : produit intérieur brut.
PME : petite et moyenne entreprise.
PNDA : Plan national de développement rural.
PNDAR : Plan national de développement agricole et rural.
PPDRI : Projets de proximité de développement rural intégré.
PRCHAT : Programme de renforcement des capacités humaines et de l'assistance technique.
RGA : Recensement général de l'agriculture.
SARL : Société à responsabilité limitée.
SAT : Superficie agricole totale.
SAU : Superficie agricole utile.
SDRD : Stratégie de développement rural durable.
SNAT : Stratégie national d'aménagement du territoire.
SPA : Société par action.
SYRPALAC : Système de régulation des produits agricoles de large consommation.
TSA : Tout sur l'Algérie.
TVA : Taxe sur la valeur ajoutée.

Introduction

Générale

Introduction générale

Le processus de mutation de l'agriculture engagé ces dernières années en Algérie connaît une nouvelle impulsion dans un contexte où la « dépolitisation » de l'acte agricole et la réhabilitation de sa dimension Economique et Sociale sont apparues nécessaires afin d'adapter l'agriculture à un environnement national et international en évolution constante, dans un cadre stratégique reposant sur la sécurité alimentaire, la réduction de la pauvreté et l'utilisation durable des ressources naturelles.

Baptisée secteur primaire, l'agriculture est non seulement essentielle pour assurer la sécurité alimentaire de la population d'un pays, mais aussi à apporter un soutien important au développement Économique.

En Algérie, et devant l'absence d'un marché financier dynamique et performant, les investisseurs algériens, ou agriculteurs, recourent souvent aux banques pour solliciter le financement et mener à bien leurs projets d'investissement. Les banques occupent une place primordiale dans le financement de l'agriculture algériennes ; elles interviennent pour financer les agriculteurs tant au stade de création qu'à celui d'extension et de développement.

L'accès aux crédits bancaires est donc une condition essentielle de développement de ce secteur. Cependant, les agriculteurs en Algérie sont souvent confrontés à des contraintes pour l'accès au financement bancaire.

Le contexte et l'environnement institutionnel du secteur agricole, propose de nouvelles démarches de développement fondées sur la participation active et responsable des agriculteurs et sur une instrumentation adaptée d'aide et d'incitation à l'investissement, mis en œuvre dans le cadre de formules de financement permettant une gestion partagée des risques entre l'Agriculteur, la Banque, les Assurances et l'Etat.

La principale institution publique dans le domaine du financement agricole est la Banque de l'Agriculture et du Développement Rural qui a pour mission stratégique de contribuer conformément à la politique du gouvernement au développement de l'ensemble du secteur de l'agriculture et à la promotion des activités agricoles artisanales et agro-industrielles.

- Problématique de la recherche

L'objectif de notre recherche est d'évaluer les conditions de financement bancaire à partir de la perception des demandeurs de financement d'investissement, c'est-à-dire les investisseurs. Donc notre souci est de répondre à la question suivante :

Est-ce que les conditions d'accès au financement bancaire sont-elles favorables à la dynamique d'investissement en Algérie ?

Problématique de recherche et cadre conceptuel

Cette question principale soulève des interrogations subsidiaires qui sont :

- Quel est le rôle de la Banque de l'agriculture et du développement rural dans le financement du secteur agricole ?
- Quels sont les dispositifs et les instruments mis en place par le gouvernement Algérien pour financer le secteur agricole ?
- Quelles sont les contraintes qui entravent les agriculteurs dans le financement des crédits bancaires ?

Pour bien cerner notre problématique nous nous sommes posé les hypothèses suivantes que nous tenterons de vérifier :

Hypothèse 01 : La BADR dispose d'une panoplie d'instruments pour répondre aux besoins des agriculteurs.

Hypothèse 02 : Les contraintes d'accès au financement bancaire correspondent au fonctionnement bureaucratique (délai de réponse long) des banques, aux taux d'intérêt élevés, aux garanties excessives, etc.

- Intérêt de la recherche

D'un point de vue académique, notre travail répond à l'exigence académique selon laquelle tout étudiant en fin de cycle doit produire un mémoire. Ce travail est donc le fruit d'une recherche scientifique en vue d'obtention d'un diplôme de master. Il constitue une occasion qui nous permet d'approfondir les notions acquises dans les cours d'économie et au cours de notre cursus.

Notre travail, nous l'espérons, va outre servir pour aider d'autre chercheurs qui traiterons ce sujet sous d'autres dimensions

- Intérêt du sujet :

Nous avons retenu comme objet de notre travail de recherche le cas de la banque pour l'agriculture et le développement rural, qui active dans le financement de l'agriculture et la promotion du monde rural, elle met à la disposition des entreprises, opérant dans le secteur, divers produits adaptés à leurs besoins.

- La Difficultés rencontrées

Malgré la difficulté et notre envie à nous rendre régulièrement au sein de la banque, plusieurs de nos questions sont restées sans réponses. À ce titre, les responsables évoquaient leur indisponibilité à répondre à nos questions ou la confidentialité de certaines informations de la banque.

Toutefois, les difficultés majeures que nous avons rencontrées lors de l'étude des documents internes sont : l'incomplétude des informations fournies et le manque de temps

Problématique de recherche et cadre conceptuel

pour effectuer nos recherches, car il est à noter que nous n'avons droit qu'à un seul jour de stage par semaine.

- Méthodologie de recherche

Afin de répondre aux différentes questions posées précédemment et de vérifier la validité des hypothèses, notre méthodologie de recherche est axée sur deux étapes :

Une approche théorique portée sur la recherche documentaire nous permettant de cerner la notion de banque et crédits ainsi que le financement du secteur agricole.

Nous avons élaboré des questions afin d'essayer de vérifier toutes ces notions et concepts dans le contexte algérien par la présentation de l'expérience en termes de financement du secteur agricole dans le cas de la BADR- Tizi-Ouzou.

Nos questions comportent des aspects quantitatifs et qualitatifs. Elles étaient majoritairement sous forme :

- Des questions fermées afin de faciliter la réponse aux responsables de la banque ;
- Des questions ouvertes afin de recueillir les avis des responsables quant à la définition des notions ainsi que leurs commentaires sur les résultats de notre travail.

Une seconde phase relative à l'étude d'un cas pratique au sein de la BADR afin d'étudier et évaluer le financement secteur agricole.

Ainsi notre méthodologie de recherche nous a permis de structurer ce présent travail en trois (03) chapitres :

- Le premier chapitre traite l'agriculture et développement en Algérie ;
- Le deuxième chapitre est axé sur les dispositifs et les modes de financement ;
- Le troisième chapitre est consacré sur la présentation des résultats de l'étude du cas pratique pour déterminer les obstacles du financement du secteur agricole.

Chapitre 1

Chapitre I : Le secteur agricole en Algérie : évolution et caractéristique

Introduction

Le rôle de l'agriculture dans le développement économique a depuis longtemps attiré l'attention des économistes du développement, particulièrement ceux de l'agriculture. Baptisée secteur primaire, l'agriculture est non seulement essentielle pour assurer la sécurité alimentaire de la population d'un pays, mais aussi à apporter un soutien important au développement économique.

Avant l'indépendance, l'économie algérienne reposait principalement sur l'agriculture. La majeure partie des terres agricoles furent alors entre les mains des colons et d'une main d'œuvre algérienne. A l'indépendance, les fermes coloniales abandonnées devenues propriétés de l'Etat, furent exploitées par des collectifs de travailleurs dans le cadre du système d'autogestion, les collectivités nationales prirent la place par le contrôle du secteur agricole, l'Etat décide alors de développer ce secteur par le lancement et l'application des Plans de Développement successifs dès la fin des années 60 et aussi l'Etat cherche à le renforcer en améliorant les techniques de production agricole et soutenir les revenus des agriculteurs.

Pour mieux cerner la place de l'agriculture dans l'économie algérienne, nous avons organisé le 1er chapitre comme suit :

Nous présentons dans la première section l'évolution de l'agriculture algérienne post indépendance pour relater les divers politiques et mode d'organisation que celle-ci a subi jusqu'à ce jour. Ensuite, la deuxième section nous servira à apprécier la situation de l'agriculture en Algérie, son rôle sur le développement économique et social ainsi que quelques contraintes qu'elles rencontrent.

Section1 : Evolution de l'Agriculture Algérienne

L'agriculture algérienne a connu au cours de son histoire des déstructurations et des restructurations continuelles, de celle-ci ont découlé des modes d'organisations nouveaux, des processus de production et des niveaux de rendements variables.

Chapitre I : Le secteur agricole en Algérie : évolution et caractéristique

Une fois l'Algérie indépendante, elle a hérité d'un monde rural dans lequel le foncier agricole, qui constitue le patrimoine identifiant la ruralité, est caractérisé par la coexistence de plusieurs statuts juridiques de la terre, elle-même générant par une évolution historique discontinue et tumultueuse.

À ce juste titre, nous allons assister à une logique historique de « reconstitution des complémentarités » entre le monde rural et la ville.

1. L'agriculture algérienne de 1962-1979

Au lendemain de l'indépendance, la situation créée par le départ brutal et massif des colons, a conduit l'Etat à concentrer son attention sur ces exploitations, les plus riches du pays, désormais collectivement autogérées par les ex-ouvriers agricoles qui avaient spontanément pallié leur abandon. La priorité alors donnée au « secteur autogéré » était perçue à la fois comme une nécessité économique du fait de l'importance du capital que celui-ci constituait et un devoir historique d'équité et de justice sociale à l'égard des ex-employés des colons et de leurs familles¹.

La Révolution agraire (1971-1979) est venue confirmer l'orientation socialiste imprimée à l'économie agricole avec la nationalisation des grandes propriétés privées appartenant à des nationaux et des terres non exploitées et l'adoption d'un mode de gestion collectif imposé aux exploitants bénéficiaires des redistributions, ainsi que l'organisation étatique des circuits d'approvisionnement en intrants, transformation et commercialisation de la production. Cette période a été également marquée par la création ou le renforcement d'un grand nombre de nouvelles institutions de recherche, d'information et de vulgarisation agricoles ainsi que par le développement d'infrastructures et d'équipement de base en milieu rural.

Pendant cette période, les modes de financement du secteur agricole sont demeurés essentiellement publics, sous forme de subventions dont le volume dépendait étroitement du niveau des recettes pétrolières et leur allocation était fixée selon les priorités données aux différents secteurs de l'économie nationale (voir tableau n°1).

¹ECREMENT.M « Indépendance politique et libération économique » Ed. ENAP. OPU, 1986. Alger, P. 116.

Chapitre I : Le secteur agricole en Algérie : évolution et caractéristique

Tableau n°1 : la part des investissements agricoles prévus dans les investissements totaux

(En millions de DA)

DESIGNATION	1967/1969	1970/1973	1974/1977	1978	1979
Economie nationale	9,3	27,75	110,22	55,7	65,1
Agriculture	1,26	2,92	12	2,9	3,5
Part de l'agriculture en %	13,54%	10,52%	10,88%	5,20%	5,40%

Source : Statistique agricole, 1985

Les premières années de construction de cette économie agricole étatique ont été empreintes d'un vent d'optimisme quant aux chances de succès de cette politique. Cet enthousiasme s'est progressivement estompé au fur et à mesure qu'il devenait évident que les efforts consentis étaient loin de donner les résultats escomptés. La croissance moyenne annuelle de la production agricole était faible (voir tableau n°2) et la facture des importations alimentaires devenait de plus en plus lourde à supporter du fait de la hausse constante de la demande intérieure due à la forte croissance démographique (voir tableau n°03) de l'époque et à l'amélioration du pouvoir d'achat alimentaire des populations

Tableau n°02 : évolution des rendements du secteur agricole privé 1966-1979

Moyennes de annuelles par période, Unité : Qx/Ha

PRODUITS	1967/1969	1970/1973	1974/1977	1978	1979
Céréales	5,4	5,2	5,3	5	5,1
Maraichages	58,4	56,8	69,4	61,9	63,1
Agrumes	53,4	54,4	56,5	66,7	68,3
Arboriculture fruitière	76,6	93,3	83,7	79,9	93,9
Raisin de table	33,7	28,4	15,1	11,5	13,9

Source : Statistique agricole, 1980

Chapitre I : Le secteur agricole en Algérie : évolution et caractéristique

Tableau n°03 : La croissance démographique en Algérie (1962-2000)

Années	1962	1976	1987	1997	2000
Nombre d'habitants (x million)	10,2	16,2	23	29,3	33

Source : SECE/DGE (1997)

2. L'agriculture algérienne durant la période 1980-1987

Au cours de cette période, devant la stagnation persistante de la production agricole, les difficultés de gestion des grandes exploitations autogérées et le déficit chronique de celles-ci, un certain nombre de réformes ont été progressivement introduites.

C'est ainsi que furent mises en place les premières expériences de libéralisation des marchés, suivies peu après par une restructuration des domaines agricoles socialistes (DAS), transformées en Exploitations agricoles collectives (EAC) et en Exploitations agricoles individuelles (EAI)², tandis qu'un droit de jouissance perpétuelle sur les terres fût introduit (loi 87-19) Au cours de la même période, une partie des terres nationalisées dans le cadre de la révolution agraire ont été restituées à leurs anciens propriétaires (loi d'orientation foncières de 1990) et le système coopératif issu de la révolution agraire, réorganisé.

Tableau n°4 : Répartition des EAI et EAC.

Types	Nombre	Superficie (Ha)	Attributaires
EAC	22356	2232588	156348
EAI	5677	55969	5677
Total	28033	2288557	162225

Source : Ministère de l'agriculture et de la pêche 2000.

²BOUCHAREB. A « Contribution à l'analyse des reformes agricoles en Algérie 1962.1993 ». Département d'agronomie. Blida. 1993.

Chapitre I : Le secteur agricole en Algérie : évolution et caractéristique

Timides au début, ces réformes se sont amplifiées pendant les années 90 à la suite des crises pétrolière et financière qu'a connu le pays et l'adoption des mesures d'ajustement structurel orientées vers l'économie de marché qui s'en est suivie³.

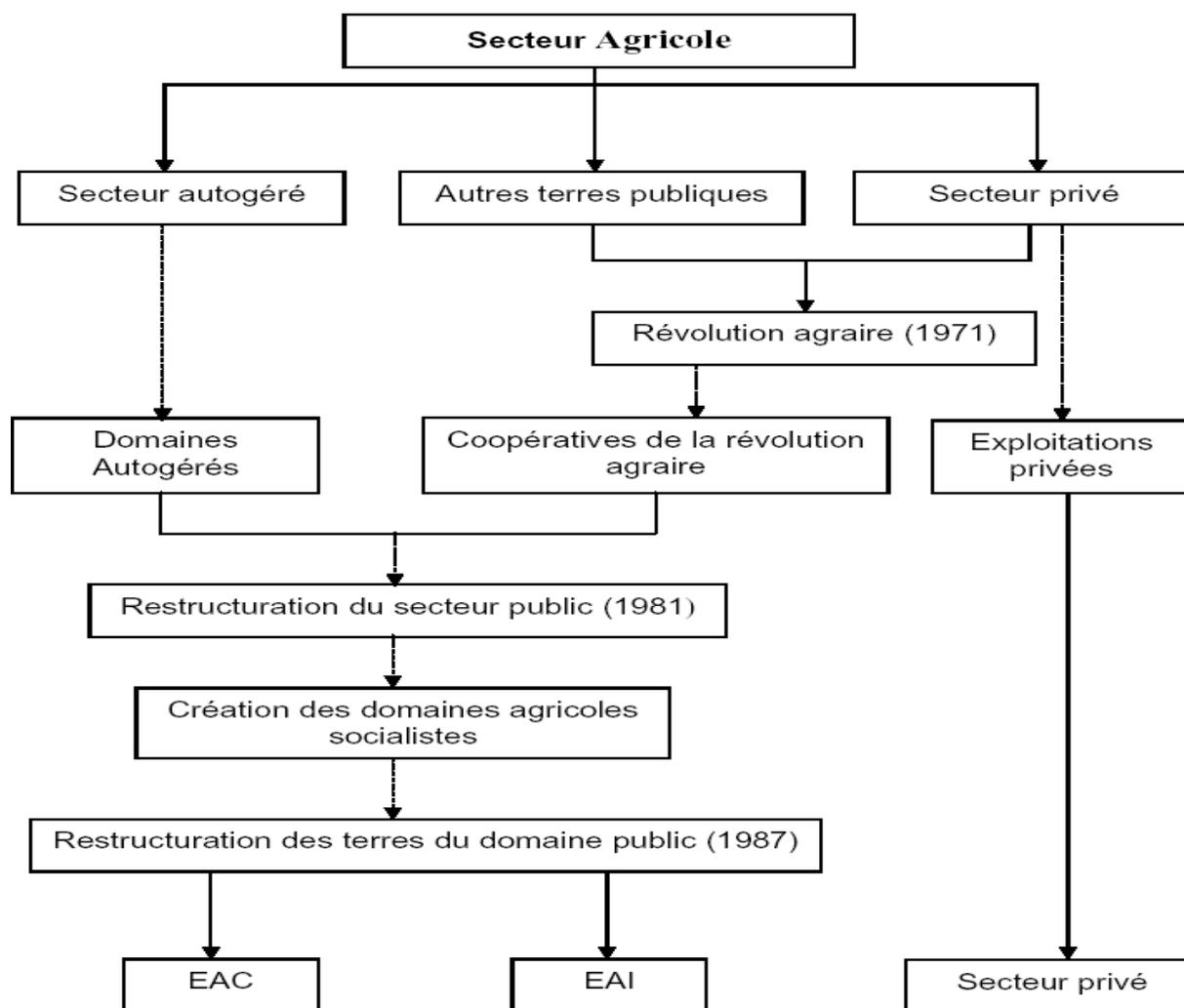
Ceci a entraîné la création des Chambres d'agriculture et du Crédit mutuel agricole, mais suivi par le démantèlement de certaines entreprises publiques de valorisation et de transformation des produits agricoles ainsi que des offices d'approvisionnement et du système des coopératives de services (époque où l'ONAPSA et les coopératives de services ont été dissoutes) ainsi qu'un abandon quasi généralisé des subventions sur les intrants et une chute des investissements agricoles.

L'insécurité qui s'est instaurée dans le pays à la même époque n'a fait qu'aggraver la situation des agriculteurs, en particulier les plus démunis d'entre eux, obligeant les pouvoirs publics à remettre de nouveau en place certains mécanismes de soutien et de régulation. La portée de ces réformes et en particulier celle relative à l'introduction d'un droit de jouissance perpétuelle sur les terres des EAC et EAI est toutefois restée relativement limitée.

³Benissad, H., « La réforme économique en Algérie », OPU, 2ème édition, Alger, P.16

Chapitre I : Le secteur agricole en Algérie : évolution et caractéristique

Figure n°1 : Evolution des structures agraires en Algérie depuis 1962 à 1987.



Source : Terranti 2003

3. La Consultation nationale sur l'agriculture de 1992

En réaction aux effets et aux chocs induits par les politiques et réformes successives engagées pendant la décennie précédente et celles annoncées, une large consultation nationale regroupant des représentants de très nombreux acteurs du secteur, experts et universitaires, a été organisée en 1992.

Chapitre I : Le secteur agricole en Algérie : évolution et caractéristique

L'objectif de cette consultation consistait à établir un diagnostic sans complaisance de l'état de l'agriculture au terme de 30 années d'indépendance et de proposer une nouvelle approche du développement de l'économie agricole et un nouveau modèle de relations à établir entre l'administration et la profession et ce, dans un contexte de transition et d'ouverture au marché mondial.

La consultation s'est attachée à établir son diagnostic sur la base d'un examen et d'une analyse systématiques de l'état de toutes les ressources naturelles et humaines qui concourent à l'activité agricole, y compris les aspects liés à la fonction de préservation des patrimoines naturels contre les effets de la désertification et des pollutions.

Au terme de cette analyse, la consultation a d'abord réaffirmé la place centrale que devait conserver la sécurité alimentaire dans les préoccupations du secteur et par voie de conséquence, la nécessité de maintenir la priorité absolue accordée à l'accroissement de la production nationale, seul moyen de réduire la dépendance du pays vis-à-vis des importations de produits alimentaires.

Dans cette optique, toutes les composantes des filières relatives aux principales cultures et à l'élevage ont été analysées, depuis l'étape de la production à celle de la transformation et de la commercialisation, y compris l'organisation de la profession, la politique foncière, la mobilisation des facteurs de production, la régulation économique, la politique des prix et celle du commerce extérieur. Les problématiques spécifiques à chacune des filières ont été prises en considération dans l'élaboration des recommandations émises par la Consultation.

La stratégie proposée en matière de relance de la production agricole soulignait, pour la première fois, la nécessité de recentrer le rôle de l'administration de l'agriculture sur ses missions régaliennes de réglementation, régulation, contrôle et appui aux opérateurs de terrain.

Elle insistait en outre sur la nécessité de décentraliser et de déconcentrer les responsabilités et les moyens et sur le besoin d'encourager la participation des acteurs de terrain à l'identification et à la mise en œuvre des opérations qui leur étaient destinées.

Chapitre I : Le secteur agricole en Algérie : évolution et caractéristique

Pour donner suite aux recommandations de cette consultation, certaines mesures de réorganisation ont été entreprises par l'État pour promouvoir le développement du secteur. Des conférences nationales thématiques ont été lancées, en particulier sur le foncier agricole (décret de création de l'ONTA, 1996) et sur l'agriculture (politique de filière, et statut d'exploitant agricole). Parallèlement, l'Etat a lancé des programmes spécifiques, comme par exemples les programmes de grands travaux, de reboisement, et d'emploi rural.

De nombreuses recommandations avancées par la Consultation nationale ainsi que par les conférences thématiques n'ont malheureusement pu se matérialiser immédiatement compte tenu des contraintes liées à la crise financière que traversait le pays pendant les années 90 et aux mesures d'austérité imposées à l'époque par le Programme d'ajustement structurel (PAS), le tout aggravé par l'insécurité poussant nombre de familles rurales à désertter leurs villages et leurs champs.

4. La politique du renouveau agricole et rural depuis 2000 à ce jour

A partir de 1999, et le retour progressif de la sécurité dans le pays qui a coïncidé avec le rétablissement des finances publiques et la clôture du programme d'ajustement structurel, l'État a procédé au lancement d'un programme de relance ambitieux à travers le Plan national de développement agricole (PNDA 2000–2004).

Ce plan s'est inscrit dans une nouvelle logique favorable à l'initiative privée, même si les principaux outils et procédures du plan sont restés alignés sur les règles administratives. Les soutiens se sont orientés vers l'investissement au sein des exploitations agricoles afin d'accroître les niveaux de production et de productivité et ce dans le souci d'améliorer rapidement la contribution du secteur agricole aux besoins alimentaires du pays (voir tableau n°05).

Chapitre I : Le secteur agricole en Algérie : évolution et caractéristique

Tableau n°05 : le développement des productions agricole (1990-2004)

Spéculations Filières	1990-2000	2001	2002	2003	2004
Céréales (Qx)	24 000 000	27 000 000	32 000 000	36 000 000	40 000 000
Légumes secs (Qx)	522 000	700 000	900 000	1 200 000	1 500 000
Production laitière (litre)	1 000 000	1 600 000	1 750 000	1 850 000	2 000 000
Pomme de terre (Qx)	10 200 000	12 000 000	16 000 000	18 000 000	19 400 000
Betteraves sucrières (Qx)	-	-	25 000	40 000	80 000
Huiles végétales	-	-	20 000	30 000	50 000
Dattes (tonne)	3 000 000	302 000	305 000	307 000	310 000
Vins (Hectolitre)	285 000	310 000	340 000	420 000	550 000
Olives (Qx)	3 000 000	3 100 000	3 300 000	3 600 000	4 000 000
Viandes rouges (tonne)	280 000	300 000	330 000	360 000	400 000
Viandes blanches (tonne)	170 000	190 000	220 000	250 000	300 000

Source : Ministère de l'agriculture et de la pêche.

Les efforts budgétaires importants consentis ont également permis d'accroître les importations d'équipements agricoles sans pour autant satisfaire pleinement les besoins du secteur. Les institutions techniques et administratives concernées ont poursuivi leur travail d'encadrement et de transmission de directives et de messages de vulgarisation tout en commençant à les adapter aux demandes nouvelles et plus diversifiées des producteurs.

Les effets de cette redynamisation ont été marqués par un processus d'intensification de la production, une extension des surfaces cultivées (production fourragère, vignoble, vergers et maraîchage), et un taux de croissance de la production agricole, supérieur à celui du reste de l'économie, ainsi qu'une relative stabilisation du niveau des importations agricoles (voir tableau n°06).

Chapitre I : Le secteur agricole en Algérie : évolution et caractéristique

Tableau n°06 : la balance commerciale agricole (1990-2000)

Années	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Importations	2133	1938	2150	2154	3005	2699	2603	2545	2494	2687	2552
Exportations	100	112	121	113	66	149	163	58	52	105	34
Solde	2033	1826	2029	2021	2938	2550	2440	2487	2442	2582	2518
Taux de couvertures	4,7	5,8	5,6	6,2	2,2	5,5	6,3	2,3	2,1	3,9	1,3

Source : I.N.R.A, 2001

Cette croissance a aussi été rendue possible du fait de la vitalité de la demande intérieure induite par l'amélioration du pouvoir d'achat de la population et par le climat de paix retrouvée pour donner suite à la réconciliation nationale.

Le PNDA a été élargi en 2002 pour intégrer l'appui au monde rural et a par conséquent été renommé Programme national de développement agricole et rural (PNDAR). Une nouvelle étape a ainsi été franchie. Avec le PNDAR, des objectifs plus larges ont été définis pour inclure la consolidation de la contribution à la sécurité alimentaire ; la valorisation de toutes les ressources disponibles et la protection de l'environnement.

Ces objectifs élargis ont aussi inclus l'amélioration des services agricoles dans les zones rurales ainsi que le soutien aux populations rurales les plus pauvres dans le souci d'améliorer la situation des populations en difficulté. Une importance particulière a été donnée au soutien à l'investissement en faveur des initiatives privées en prenant l'exploitation agricole comme cible privilégiée en tant qu'entité créatrice de richesse, ainsi qu'en faveur des zones intérieures (sud, hauts plateaux, montagnes).

Les activités et les initiatives prises dans le cadre du PNDAR ont été conçues pour être en cohérence avec le concept de développement durable. Elles devaient donc être économiquement rentables, socialement acceptables et durables du point de vue de l'environnement

Chapitre I : Le secteur agricole en Algérie : évolution et caractéristique

4.1. La nomination du MDDR et la Stratégie de développement rural durable (SDRD)

Après les élections de mai 2002, le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche (MAP) est devenu celui de l'Agriculture et au Développement Rural (MADR) et un Ministre Délégué du Développement Rural (MDDR) a été nommé. C'est la première fois qu'une autorité de ce niveau est instituée au sein du ministère chargé de l'agriculture, pour concevoir et mettre en œuvre une politique et des outils spécifiques au développement rural.

La Stratégie de développement rural durable élaborée par le MDDR dès 2004 entendait promouvoir la revitalisation des zones rurales par le biais des activités économiques et la valorisation des ressources naturelles et humaines, tout en tenant compte de la diversité des situations et des atouts et potentialités propres à chaque territoire.

Elle se donnait également pour objectif l'instauration de nouvelles relations entre les acteurs publics et privés avec pour but d'encourager la participation et la responsabilisation élargies des populations et des services décentralisés.

La mise en œuvre de cette stratégie a consisté en premier lieu à faire évoluer les approches multisectorielles vers une vision intégrée des programmes destinés à prendre place en milieu rural tout en associant plus intensément les populations bénéficiaires et leurs représentants dans les différentes étapes d'identification, de conception, de mise en œuvre et de suivi de ces programmes.

Elle s'est attelée ensuite à rassembler pièce par pièce et à harmoniser un ensemble de moyens et de procédures existants en les adaptant et en les articulant au sein d'une réflexion axée sur le développement rural.

4.2. Les principaux instruments développés et mis en œuvre

Elles s'articulent autour de 3 piliers complémentaires à savoir : le renouveau rural, le renouveau agricole, le programme de renforcement des capacités Humaines et de l'assistance technique (PRCHAT) et d'un Cadre Incitatif.

Chapitre I : Le secteur agricole en Algérie : évolution et caractéristique

a) **Renouveau Rural**

Il a pour objectif le développement harmonieux, équilibré et durable des territoires ruraux. Il met en avant l'idée selon laquelle il n'y a point de développement sans intégration à la base des interventions et sans une mutualisation des ressources et des moyens, à travers la mise en œuvre de projets de proximité de développement rural intégré (PPDRI), pris en charge par les acteurs locaux.

En mettant l'accent sur la décentralisation et la responsabilisation des acteurs au niveau local et sur le développement rural participatif, le pilier du renouveau rural se situe délibérément dans le cadre de la réforme de l'Etat, de la démocratisation de la société, de la bonne gouvernance des territoires ruraux et du processus de décentralisation conduit dans le pays.

Il prend en compte les objectifs économiques et sociaux en matière d'emploi, de revenu et de stabilisation des populations tout en s'inscrivant dans les lignes directrices du Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT 2025).

Plus large dans ses objectifs et dans sa portée que le renouveau agricole, le renouveau rural cible tous les ménages qui vivent et travaillent en milieu rural et particulièrement ceux habitant les zones où les conditions de vie et de production sont les plus difficiles (montagnes, steppes, Sahara).

Le Renouveau Rural implique les nombreux acteurs locaux (collectivités locales, associations et organisations professionnelles, exploitants agricoles, entreprises non agricoles, artisans, services techniques et administratifs, institutions de formation et de crédit, etc.). Bien que l'agriculture soit demeurée une composante forte de l'activité économique des zones rurales, le Renouveau rural élargit son champ d'application aux autres secteurs d'activités en milieu rural (artisanat, eau potable, électrification, valorisation du patrimoine culturel, etc.), en promouvant l'intersectorialité.

Enfin, il veille par les activités qu'il soutient, à traduire dans la réalité, le concept de gestion durable des ressources naturelles et la prise en charge des actions sur le terrain par les acteurs locaux : protection des bassins versants, gestion et protection des patrimoines

Chapitre I : Le secteur agricole en Algérie : évolution et caractéristique

forestiers, lutte contre la désertification, protection des espaces naturels et des aires protégées, et mise en valeur des terres.

b) Renouveau Agricole

Le Renouveau agricole met l'accent sur la dimension économique et la rentabilité du secteur pour assurer durablement la sécurité alimentaire du pays. Il encourage l'intensification et la modernisation de la production dans les exploitations et leur intégration dans une approche « filière » pour recentrer les nombreuses actions de soutien aux investissements réalisés dans le secteur, autour de l'instauration de valeur ajoutée tout le long d'une chaîne allant de la production à la consommation.

L'objectif visé par ce pilier est l'intégration des acteurs et la modernisation des filières pour un accroissement durable, internalisé et soutenu de la production agricole. Une dizaine de filières des produits de large consommation ont été considérées comme prioritaires : céréales et légumes secs, lait, viandes rouges et blanches, pomme de terre, tomate industrielle, oléiculture et phoeniciculture, semences, plants et géniteurs.

Deux autres actions spécifiquement réalisées à l'attention de la production agricole sont aussi attribuées au programme de renouveau agricole :

- Le système de régulation (SYRPALAC) mis en place en 2008 pour sécuriser et stabiliser l'offre de produits et assurer une protection des revenus des agriculteurs et des prix à la consommation.
- La modernisation et adaptation du financement et des assurances agricoles. Ces actions sont aussi inscrites dans le cadre incitatif qui accompagne globalement les trois programmes du renouveau.

c) Le Programme de Renforcement des Capacités Humaines et de l'Assistance Technique (PRCHAT)

Ce troisième pilier vient en réponse aux difficultés rencontrées par les acteurs à pleinement s'intégrer dans la mise en œuvre de cette nouvelle politique, en raison notamment des nouveaux rôles à jouer et du cloisonnement persistant entre les différentes formes

Chapitre I : Le secteur agricole en Algérie : évolution et caractéristique

d'organisation. Prévu pour être de grande envergure, ce programme de renforcement des capacités humaines et d'assistance technique engage le pays dans la voie :

- D'une modernisation des méthodes de l'administration agricole.
- D'un investissement plus conséquent dans la recherche, la formation, et la vulgarisation agricole afin de favoriser la mise au point de nouvelles technologies et leur transfert rapide en milieu producteur.
- D'un renforcement des capacités matérielles et humaines de toutes les institutions et organismes chargés de l'appui aux producteurs et aux opérateurs du secteur.
- D'un renforcement des services de contrôle et de protection vétérinaires et phytosanitaires, des services de certification des semences et plants, de contrôle technique et de lutte contre les incendies de forêts.

Pour résumer le PRCHAT s'adresse à tous les acteurs du renouveau agricole et rural et se décline en divers types d'actions de renforcement des capacités humaines: Formation (production de matériel et offre de formation variée, adaptée aux besoins des acteurs).

- Expertise conseil spécialisée.
- Accompagnement de proximité soutenu, ciblé.
- Diagnostic et suivi organisationnel pour développer et moderniser les différentes formes d'organisation parties prenantes au développement du secteur.
- Systèmes d'information, statistiques, Études, Recherche et développement. Veille stratégique pour être au diapason de son époque.
- Communications pour sensibiliser et mobiliser les acteurs, pour vulgariser des connaissances, pour contribuer au dialogue politique.

Section2 : Caractéristique de l'agriculture algérienne

Depuis que l'homme est sur terre, l'agriculture était et restera l'activité qui assure son alimentation quotidienne, son rôle dans la sécurité alimentaire justifie à lui seul le fait que les responsables politiques lui prêtent un intérêt particulier et une priorité absolue, et rend la bonne conduite du secteur de l'agriculture aussi urgente que dans les temps qui précèdent à la révolution industrielle et à la libéralisation du commerce extérieur⁴.

Cette importance attribuée à l'agriculture n'est pas liée à la question alimentaire uniquement, mais aussi à celle de la lutte contre la pauvreté, car l'agriculture constitue une source de richesse, de revenus et d'emploi et donc un bon point de départ pour démarrer une économie avec le peu de moyens dont disposent les sociétés pauvres. En effet l'agriculture peut employer un nombre important de travailleurs en amont (engrais, machines, récolte...etc.), et en aval (industrie de transformation, commercialisation des produits, transport...etc.).

1. L'économie et l'agriculture

Les économistes qui ont étudié les modalités de croissance dans les pays actuellement industrialisés exhortent que le progrès agricole est nécessaire pour la réussite du décollage économique. La plupart des révolutions industrielles semblent avoir été précédées par une amélioration sensible de la productivité et de la production agricole.

« L'agriculture joue un rôle crucial dans le démarrage économique des nations, son développement harmonieux est de surcroît, indispensable à l'équilibre écologique de notre monde »⁵

S'ajoute à cela les phénomènes d'influence réciproque entre les progrès de l'agriculture et ceux de l'industrie ; en effet, la complémentarité entre ces deux secteurs est primordiale, dans le sens où, l'agriculture constitue un moteur à l'essor industriel du fait qu'elle fournit les matières premières nécessaires non seulement pour l'industrie alimentaires, mais aussi pour

⁴S. BEDRANI, « l'agriculture algérienne depuis 1966- étatisation ou privatisation. » Op, Cit, 1981.p68

⁵ P. BAIROCH, « l'agriculture des pays développés.1880 à nos jour-production, productivité, rendements » Edition : Economica, paris, 1999, p55

Chapitre I : Le secteur agricole en Algérie : évolution et caractéristique

plusieurs d'autres branches d'activités tel que le textile, l'industrie pharmaceutique, la menuiserie ... et plus récemment l'agro carburant, de la même manière l'industrie est à l'origine du développement de l'agriculture à travers le progrès technique, celui-ci fourni des matériaux de plus en plus sophistiqués qui facilitent les différentes étapes du processus de la production, et améliorent la productivité agricole.

Les améliorations considérables dans la production agricole sont une condition essentielle pour la réussite d'une croissance économique, pour lui le progrès agricole joue un triple rôle qui se clarifie à travers trois faits :

D'une part, par le fait que grâce à la prospérité de l'agriculture, on peut subvenir aux besoins alimentaires d'une population urbaine en extension, sans recourir à l'importation de produits alimentaires, mais bien au contraire l'agriculture peut concourir par l'exportation des excès de production à l'équilibre de la balance commerciale et engendrer des rentabilités qui peuvent être redirigées vers l'investissement et donc participer à la croissance économique.

D'autre part du fait que, l'augmentation générale des revenus réels dans l'agriculture liée à l'accroissement de la productivité, permet un prélèvement fiscale plus important, indispensable pour financer les investissements publics d'infrastructure, sans avoir à soumettre les populations rurales à la sous-alimentation, ou la population urbaine à une inflation des prix, en même temps cette élévation des revenus suscite de la part des agriculteurs une demande effective supplémentaire en biens de consommation qui accroît les débouchés de l'industrie nationale.

En fin, à travers le fait que l'agriculture met à la disposition du secteur industriel une partie de ses revenus excédentaires, qui sont utilisés pour accroître ces capacités de production.

Depuis l'amorce du règlement de la question du foncier agricole, le secteur privé est dorénavant considéré comme le principal moteur de la croissance du secteur agricole et rural, l'Etat, quant à lui se concentrant désormais sur son rôle de réglementation, de régulation, de contrôle et d'appuis multiformes au secteur agricole. La politique de renouveau agricole et rural a développé différents mécanismes spécialement destinés au secteur privé pour investir

Chapitre I : Le secteur agricole en Algérie : évolution et caractéristique

et développer ses activités⁶. L'analyse des résultats est faite à l'échelle de l'exploitant agricole, de la filière et du territoire.

En 1996, le statut d'agriculteur a été promulgué ainsi que les conditions et les modalités de reconnaissance du métier d'agriculteur. Les Chambres d'agriculture de wilaya sont chargées de la mise à jour du registre des agriculteurs. Au 31 décembre 2011, environ 900.000 agriculteurs étaient reconnus comme étant en activité.

Cette reconnaissance annuelle du statut d'agriculteur donne accès aux divers soutiens publics (financiers et techniques), au crédit pour les investissements, de même qu'à la sécurisation foncière depuis l'entrée en activité de l'ONTA en août 2010.

Contrairement aux idées reçues, l'exploitation des terres agricoles relève d'un mode de gestion et de décision très majoritairement privé. Plusieurs statuts juridiques individuels ou collectifs permettent d'exercer le métier d'agriculteur : l'APFA, la concession, avec ou sans location de terre, hors sol, la société civile ou familiale, la SARL, la coopérative, le groupement, etc.

Depuis l'entrée en opération de l'ONTA, la possibilité de création de nouvelles exploitations sur les terres du domaine privé de l'État, selon un statut de concession renouvelable sur 40 ans, a permis de lancer en peu de temps une dynamique nouvelle d'investissement portée par les jeunes pour la remise en exploitation de terres au repos.

La majorité des exploitations sont de petite taille, moins de 10 ha. Dans la catégorie des grandes exploitations, seulement 2 % exercent leur activité dans une exploitation de plus de 50 ha (voir tableau n°07). La petite taille des exploitations est un argument souvent avancé comme étant une contrainte pour expliquer la faible rentabilité de l'exploitation agricole. Or la mise en place du fonds d'appui aux petites exploitations offre l'opportunité de soutenir le développement d'un ensemble varié de produits agricoles comme les épices, le miel, l'aviculture, à forte valeur ajoutée et avec une demande sur le marché, pouvant attirer des jeunes, hommes ou femmes, à rejoindre le métier d'exploitant agricole.

⁶ P. BAIROCH, « l'agriculture des pays développés. 1880 à nos jours-production, productivité, rendements »
Edition : Economica, Paris, 1999, p82

Chapitre I : Le secteur agricole en Algérie : évolution et caractéristique

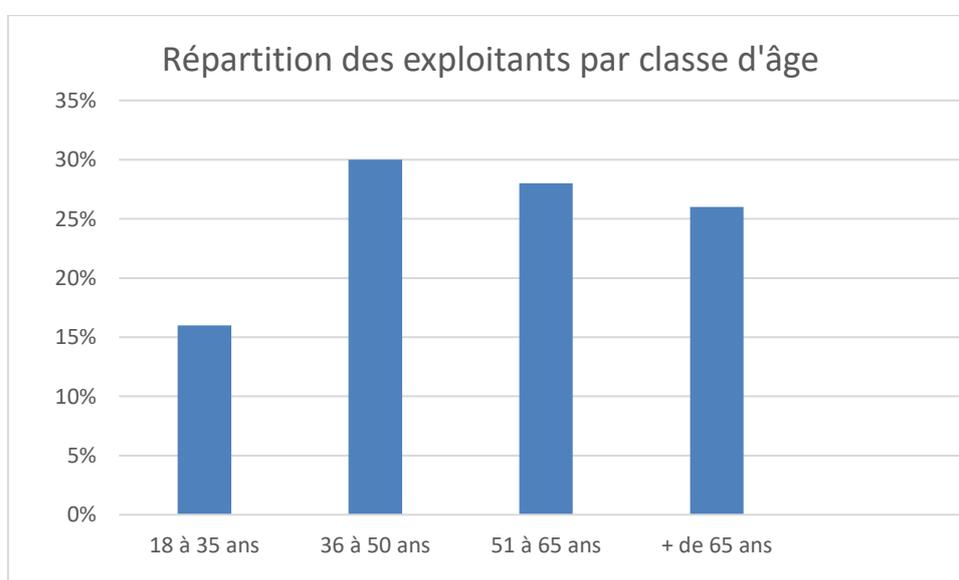
Tableau n°07 : la taille des exploitations agricoles :

Catégories	Exploitations	SAU occupée
Petites : 0,1 ha et 10 h	70 %	25 %
Moyennes : entre 10 et 50 ha	22,6 %	52 %
Grandes : plus de 50ha	1,9 %	23 %
Hors sol	5,5 %	0 %

Source : RGA 2001

La répartition des exploitants par classe d'âge, avec plus de 50% des exploitants ayant plus de 50 ans, est un signe inquiétant du fait que les investissements sont généralement entrepris par les jeunes (voir figure n°02). Une stratégie ciblant les jeunes, et l'établissement de partenariat avec les plus âgés, peut accélérer la montée des investissements.

Figure n°02 : la répartition des exploitants pas classe d'âge



Source : chambre d'agriculture 2006

Chapitre I : Le secteur agricole en Algérie : évolution et caractéristique

2. La situation de l'agriculture en Algérie

L'agriculture est un facteur important de l'économie de l'Algérie. Elle génère, en incluant les industries agroalimentaires, près de 10 % du produit intérieur brut (PIB), mais avec des variations importantes selon les années en fonction des conditions climatiques. Le secteur agricole emploie 11 % de la population active.

Depuis les années 2000, l'agriculture est devenue l'une des priorités du gouvernement afin de diversifier son économie, encore dominée par la production pétrolière.

Les principales productions végétales sont les céréales, largement majoritaires en surface, l'arboriculture, les cultures maraichères, notamment les pommes de terre, les agrumes et les fourrages. L'élevage occupe une place non négligeable, en particulier l'élevage ovin et l'aviculture.

Cependant les grandes exploitations sont très minoritaires elles représentent que 2% de l'ensemble, mais leur poids économique est important.

Les exploitations de taille moyenne (entre 10 et 50 ha) représentent une catégorie intermédiaire non négligeable (plus de 25 %) qui occupe la moitié environ de la surface cultivée. Par ailleurs nous soulignons que 2,5 millions d'ha relèvent du domaine privé de l'État. Elles font l'objet aujourd'hui d'attributions sous le régime de la concession d'une durée de 33 ans renouvelable.

Le secteur agricole algérien souffre d'une faible productivité en raison de plusieurs facteurs défavorables, qu'ils soient externes (aléas climatiques) ou internes (sous mécanisation, faiblesse des investissements, infrastructures déficientes, manque de formation des ressources humaines).

Ainsi la croissance dans le secteur agricole durant les années 2011 et 2012 est de 10.5% à 13.7% et on estime la part du secteur agricole dans la formation du PIB à 10% (2012), cela revient au fait de la dynamique des filières des céréales, du lait, des viandes et de la pomme de terre.

En parallèle la superficie irriguée va atteindre environ un million d'hectares.

Chapitre I : Le secteur agricole en Algérie : évolution et caractéristique

Par rapport à l'année 2014, la production agricole algérienne a atteint 35 milliards de dollars permettant de satisfaire les besoins du pays à 72%.

Mais le pays devait importer du lait et massivement ainsi que des céréales pour un coût total de 4 milliards de dollars.

Ce sont en effet ces deux derniers produits qui constituent le principal talon d'Achille de l'agriculture nationale et qui l'empêchent de réaliser, à court terme, l'autosuffisance alimentaire.

Tableau n°08 : Taux de croissance des valeurs ajoutées (2011-2015)

Libelles	2011	2012	2013	2014	2015
Hydrocarbures	11,6	-3,4	-5,5	-0,6	0,4
Services	4,6	-3,4	-5,5	-0,6	0,4
Agriculture	11,6	7,2	8,2	2,5	7,6
Eau et énergie	7,4	10,2	4,3	6,9	7,3
Transports et communications	6,2	8,7	8	6,2	6
Commerce	8	5,4	9,6	10,5	6
Taxe sur la valeur ajoutée	1,2	9,1	11,9	8,9	4,2
Droit et taxe d'importation	-3	45	18	-5,1	6
Production intérieur bute	2,5	3,2	2,8	3,6	4,1
Produit intérieur brut	2,9	3,4	2,8	3,8	3,9

Source : rapport sur la situation du secteur agricole 2015

L'agriculture occupe la 2eme place en termes de contribution au PIB. Durant ces cinq années précédentes consécutives. Le taux de croissance de l'agriculture à passer de 11,6% en 2011 vers 7,6% en 2015, cette chute n'est pas dû à une chute de la valeur ajouter agricole

Chapitre I : Le secteur agricole en Algérie : évolution et caractéristique

mais a une forte croissance représenté par une grande partie en hydrocarbure qui occupe une place importante dans le PIB.

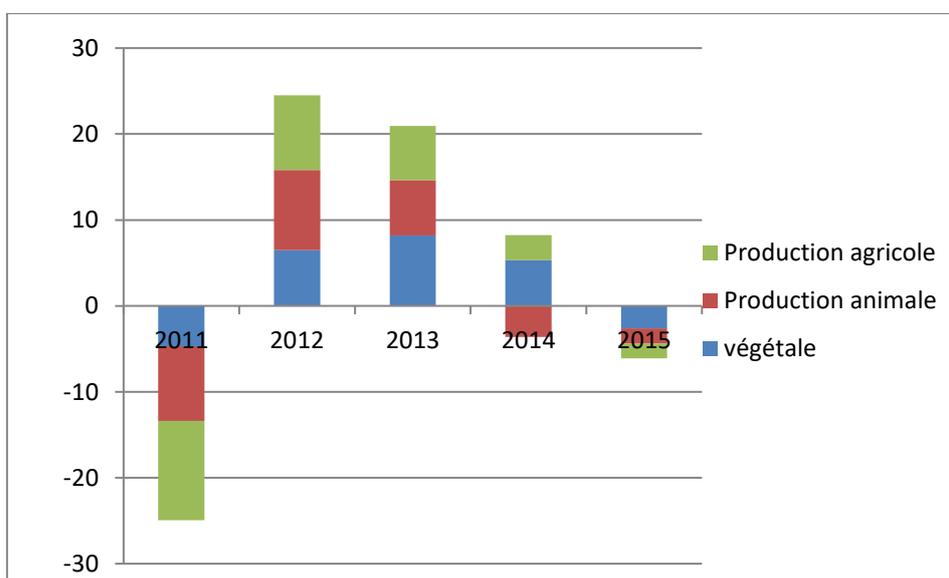
Tableau n°09 : Taux de croissance de la production agricole (2011-2015)

Libelles	2011	2012	2013	2014	2015	Taux de croissance en moyen (%)
Végétale	-4,7	6,5	8,2	5,35	-2,6	2,55
Production animale	-8,7	9,3	6,42	-3,6	-1,8	1,62
Production agricole	-11,5	8,7	6,32	2,9	-1,7	4,68

Source : rapport sur la situation du secteur agricole 2015

En matière de taux de croissance de la production en 2015, l'agriculture a enregistré une croissance de : 3,85% en termes de production brute ,4,65% en termes de valeurs ajouté,1,2 % en termes de prix.

Figure n°03 : Taux de croissance de la production agricole en Algérie 2011-2015.



Source : rapport sur la situation du secteur agricole 2015

A travers le tableau n°4 on remarque que le taux de croissance moyen entre 2011-2015 de la production végétale a évolué à 2.55% et 1,62 de la production animale et la moyenne de la production agricole est de 4.68% pour donner suite aux variations apportées durant ces cinq années revient aux manques de productivité végétale ayant subi les plus fortes régressions ce

Chapitre I : Le secteur agricole en Algérie : évolution et caractéristique

qui concerne : l'oléiculture avec -7,28%, avec une diminution de près de 35% de la production d'huile d'olive. Légumes secs avec -9,48%. Les céréales -6,2%. La tomate industrielle avec -4,2%. Pour la production animale.

Les principaux atouts de l'agriculture algérienne sont :

- La diversité des milieux agro climatiques.
- Faible recours aux produits chimiques.
- Un grand marché et à longueur d'année (local et de proximité des marchés extérieurs : bassin méditerranéen, pays africains).
- Suivit par une large gamme de produits ; ainsi que de produits de grande qualité voire même biologique⁷.

3. La Superficie agricole totale (SAT)

La superficie agricole utile (SAU) est l'indicateur généralement utilisé pour décrire le potentiel de production des exploitants. Cette superficie est actuellement de 8,5 millions d'hectares. Or, avec la prise en compte de l'espace rural, la superficie totale potentiellement utilisable par les exploitants, est beaucoup plus importante. Le tableau en annexe indique la répartition des terres et les ancrages des principales filières selon les catégories suivantes :

Les terres labourables pour des cultures herbacées et les terres au repos ; Les terres sous cultures permanentes (arboriculture, prairies naturelles) ; Les pacages et parcours ; Les terres alfatières ; Les terres forestières.

La diversité des types d'exploitations agricoles s'accroît encore lorsque les zones naturelles sont prises en compte (montages, steppes, plaines et littoral, Sahara et oasis). Cette diversité est un atout important car elle recèle à la fois un vaste savoir traditionnel dans la mise en valeur des ressources naturelles, un potentiel de développement des productions et de diversification des filières.

⁷ABDELLAOUI Houria Hadjira : « présentation de l'approche algérienne en matière d'agriculture biologique : potentiel, conditions de leur développement et perspectives pour la valorisation de la production algérienne, P.58.

Chapitre I : Le secteur agricole en Algérie : évolution et caractéristique

- Les pacages et parcours (terres sur lesquelles ne s'effectuent aucune façon culturale depuis au moins 5 ans, elles servent au pacage des animaux).
- Les terres improductives des exploitations agricoles (elles comprennent les fermes, bâtiments, cours, aires de battage, chemins, canaux, ravins, pistes etc.).
- Les terres labourables (cultures herbacées et terres au repos) ;
- Les cultures permanentes (plantations fruitières, vignobles et les prairies naturelles) ;
- Les autres terres se répartissent de la manière suivante :
 - Les terres alfatières : terres sur lesquelles les plantes vivaces pouvant servir à la fabrication du papier, poussent naturellement en d'immenses nappes sur les hauts plateaux de la frontière marocaine à la frontière tunisienne.
 - Les terres forestières : elles sont constituées de broussailles et de maquis.
 - Les terres improductives non affectées à l'agriculture : concernent les terrains improductifs ou pacagés (dunes, terrains rocheux, couverts par les agglomérations, voies, rivières etc...).

A titre indicatif, les filières ont été associées au mode d'occupation de l'espace dans le tableau cité en annexe et le nouvel éclairage qui en ressort montre le formidable potentiel que recèle l'espace rural pour la croissance économique, pour la création d'emploi durable, dans la production et dans les activités en amont et en aval, et l'intégration intersectorielle ainsi que l'intégration économique⁸.

La « déglobalisation » des données de production par zone naturelle qui découle de la prise en compte de la diversité permet de mettre en évidence les nouvelles zones de production agricole pouvant contribuer au développement économique de ces régions. Ainsi, selon le tableau des indicateurs de production par zones naturelles, la part de la valeur de la production agricole en 2011 a été de 18 % pour les zones de montagne, 23% pour les hauts plateaux, 44 % pour la plaine et le littoral et 16% pour le Sahara et les oasis⁹.

Enfin, les changements intervenus dans l'occupation des sols au cours de la dernière décennie (2000-2010) permettent de mettre en exergue les efforts accomplis par les

⁸ Tidafi, T : « L'agriculture algérienne et ses perspectives de développement », Paris, François Maspéro, 1969, P.65.

⁹ **MADR** : « la politique de renouveau agricole et rural en Algérie », novembre 2014, P. 20.

Chapitre I : Le secteur agricole en Algérie : évolution et caractéristique

agriculteurs pour valoriser au mieux leurs exploitations et s'adapter aux tendances lourdes du marché. On note ainsi :

- Une diminution des terres au repos de 11 % ;
- Une augmentation des plantations arboricoles de 82% ;
- Une diminution des prairies naturelles de 30% ;
- Une diminution des terres alfatières de 14% ;
- Un accroissement des surfaces sous irrigation de 99%.

La nomenclature des différents types de soutien donne une idée de la très grande diversité des investissements encouragés par le MADR au niveau de l'exploitation. Ces principaux investissements portent sur des éléments de base favorables à une croissance durable de la production agricole :

L'accès et l'utilisation de semences, de plants, de géniteurs, la rationalisation de l'utilisation de l'eau d'irrigation, l'équipement spécialisé et la mécanisation, l'accès au crédit de campagne, la création et l'extension d'exploitations par la concession de terres du domaine de l'État et la garantie foncière, la sécurisation de l'achat de la production, grâce au crédit aux opérateurs intégrateurs.

Tous ces investissements ne se font pas en même temps et sur les mêmes exploitations. Le taux de couverture est encore très faible pour chacun. Mais les principes sont établis, les mécanismes susceptibles d'accroître le volume d'investissement sont en place. Les revenus tirés de l'exploitation agricole ne font malheureusement pas encore l'objet d'un suivi systématique. Cette situation va certainement encore changer avec le recours croissant au crédit.

- Les semences : Les semences livrées aux producteurs par le réseau CCLS pour la campagne 2011-2012 s'élève à 1,662 millions de quintaux contre 1,446 millions de quintaux la campagne précédente, soit un taux de couverture en semences réglementaires de 47,7%. Par ailleurs, la production de semences de pomme de terre certifiée pour les besoins des

Chapitre I : Le secteur agricole en Algérie : évolution et caractéristique

programmes de production de pomme de terre de consommation a atteint 272.215 tonnes en 2011 contre les 236.468 tonnes en 2010 et 217.534 tonnes en 2009¹⁰.

- La mécanisation a la faveur des dernières mesures incitatives visant à la fois à relancer l'industrie du machinisme agricole en Algérie et à développer la mécanisation dans les systèmes agricoles, un programme d'accompagnement en direction des agriculteurs et des coopératives (unités de motoculture) a été lancé en 2009 (leasing BADR et paiement cash). A la fin du mois de septembre 2011, les livraisons cumulées ont atteint plus de 7.829 nouveaux tracteurs (représentant 11% du parc tracteurs national) 1.252 moissonneuses batteuses (représentant 15,6 % du parc MB national).

- L'économie de l'eau, le programme de l'économie de l'eau s'articule sur la promotion des systèmes d'irrigation économiseurs d'eau comme un facteur dans la modernisation de l'agriculture et de l'amélioration de l'utilisation de l'eau agricole. Cette volonté de l'Etat s'est traduite par une augmentation sensible de la sole irriguée équipée de 359 163 ha en 2009 à 449 224 ha en 2011, soit un accroissement de 90 061 ha.

L'objectif de la sole irriguée à horizon 2014 est de 1,6 millions d'ha. Pour l'année 2009, la superficie irriguée était de 936 862 ha, elle a atteint en 2011, une superficie irriguée de 1 004 530 ha, soit un accroissement de 67 668 ha.

- Les engrais Pour la campagne 2010/2011, le volume d'engrais distribué tous types confondus a atteint plus de 257.516 tonnes contre 238.976 tonnes pour 2009/2010 et 172.824 tonnes en 2008/2009.

C'est ainsi que le niveau de fertilisation de la céréaliculture a augmenté concernant une superficie qui est passée de 130.000 ha en 2008/2009, à 404.000 ha en 2009/2010, et à 543.779 ha en 2010/2011 pour les engrais de fond et de 382.000 ha en 2008/2009, 428.000 ha 2009/2010 à 606.247 ha en 2010/2011 pour les engrais de couverture¹¹.

- Le patrimoine bovin Pour les importations de génisses, en 2007 et 2008, seules respectivement 2357 et 1214 génisses ont été importées alors qu'en 2009, année de lancement

¹⁰ Conseil national économique et social « rapport sur la ville algérienne et le devenir urbain du pays » B,O.n°6, Alger, session 1999, P. 113.

¹¹Office national des statistiques, P. 27.

Chapitre I : Le secteur agricole en Algérie : évolution et caractéristique

du programme lait, 15.000 génisses ont été introduites. Cet engouement va en grandissant puisque les opérateurs ont atteint 26.600 génisses pour l'année 2011, soit au total plus de 67.000 génisses depuis 2009.

Nous tenons à souligner que l'agriculture algérienne utilise qu'une infime partie de la superficie du territoire national à savoir (18%) de la superficie totale.

Pour ce qui est des forêts, elles occupent une superficie de l'ordre de 4,2 millions d'hectares représentant ainsi 1,8% de cette surface, alors que les zones alfatières n'occupent que près de 2,5 millions d'hectares. Cependant, les terres « dites » improductives s'étendent sur plus de 188 millions d'hectares représentant 79% de la superficie totale.

Ainsi superficie agricole globale exploitée est estimée à 42 millions d'hectares, dont 32 millions d'hectares de parcours et 7 millions de forêts et de maquis contre 8,5 millions de terres arables (5,7 millions d'hectares appartenant à des exploitants privés et 2,8 millions relevant du domaine privé de l'Etat).

Or, depuis de nombreuses années, des terres agricoles sont détournées de leur vocation initiale.

A ce propos, selon un rapport réalisé par les services du ministère de l'agriculture et du développement rural sur les perspectives du foncier agricole dans le pays, dont TSA a obtenu une moyenne de 112 000 hectares de la superficie globale, sera subtilisée au secteur à l'horizon 2020 dont plusieurs opportunités à entrevoir :

1) Opportunité 1 : Possibilité de contribuer à l'aménagement du territoire

Sur le plan local, la démarche du Renouveau agricole et rural s'appuie sur le développement territorial en intégrant les activités agricoles et rurales et leurs diverses composantes. Elle conduit un diagnostic participatif avec l'identification des atouts et des potentialités, élabore des programmes de mise en valeur. Elle vise aussi la revitalisation des zones rurales et une meilleure distribution spatiale des aménagements considérés.

Autrement dit, par son approche et ses procédures, la PRAR se projette dans une perspective locale de l'aménagement du territoire qui, par son échelle d'intervention et sa

Chapitre I : Le secteur agricole en Algérie : évolution et caractéristique

démarche de travail, fixe le cadre plus large des équilibres au niveau régional ou national. Elle est donc complémentaire à la Stratégie Nationale de l'Aménagement du Territoire (SNAT).

2) Opportunité 2 : Possibilité de contribuer à l'amélioration des modes de gouvernance

La construction progressive de la PRAR, les approches retenues pour identifier les atouts et les contraintes et élaborer les propositions, les formes nouvelles introduites dans les mécanismes et les procédures ont déclenché de nouveaux comportements et des changements dans la manière de travailler des institutions et de leurs membres.

De nouvelles relations entre les acteurs sont aussi organisées. Ces différents aspects sont introduits progressivement et doivent faire l'objet de renforcements, mais leur présence et leur organisation articulée dans un schéma logique et orienté vers les résultats recherchés, confère à la Politique de Renouveau agricole et rural la possibilité de s'intégrer dans les processus de bonne gouvernance contenus dans la réforme de l'État et inclus aussi dans la modernisation de l'administration publique et le décloisonnement de ses services.

3) Opportunité 3 : Possibilité de contribuer à l'épanouissement de la démocratie locale

Il y a une prise de conscience de l'ensemble des acteurs (administration, instituts, organisations professionnelles) pour mettre en place un système durable et définissant clairement les responsabilités de chacun.

La concertation introduite par la Politique de Renouveau agricole et rural et les mécanismes de dialogue et de partage de la prise de décision visent à favoriser l'engagement et la responsabilisation des acteurs. Les adaptations et améliorations nécessaires pour assurer la fonctionnalité de la PRAR constituent une opportunité de participer à la dynamique de la décentralisation et de la construction de la démocratie locale.

4) Opportunité 4 : Possibilité d'innover

Chapitre I : Le secteur agricole en Algérie : évolution et caractéristique

Les principaux dispositifs (préparation des actions, approbation, financement, suivi et évaluation) et les procédures qui y sont attachées sont disponibles, ont été testés et pour certains, validés ou en cours de révision.

Cette construction progressive permet aux acteurs de la PRAR de prendre des initiatives, de se lancer dans des projets adaptés à leurs besoins effectifs, tout en donnant à cette dynamique une capacité d'adaptation par rapport aux conditions internes face aux contraintes extérieures auxquelles elle peut être confrontée.

5) Opportunité 5 : Possibilité d'apprendre et mieux à communiquer

Il y a concordance entre les fondements du Renouveau agricole et rural (approche participative, décentralisée, intégrée, multi-acteurs et territoriale) et les nouvelles formes d'accompagnement comme l'appui-conseil, orienté vers la demande des agriculteurs plutôt que s'appuyant sur l'offre de services.

De même, les dispositifs mis au point permettent de considérer que la communication n'est pas une transmission de directives mais une gestion de l'information, sa diffusion et son partage pour faire fonctionner les mécanismes du partenariat en visant l'amélioration de la cohésion sociale et en favorisant la gestion des conflits de manière préventive.

4. Les handicaps de l'agriculture algérienne

L'agriculture algérienne, à partir de 1962, est caractérisée par une stagnation durable qui induit de graves déformations au sein du processus de développement du pays : disparition de l'autosuffisance alimentaire, disparités croissantes entre la ville et la campagne, industrialisation bornée par l'exiguïté du marché intérieur... ».

La récurrence de ces thèmes sur une période historique aussi longue traduit selon nous, l'existence de lourds handicaps auxquels a été confrontée l'agriculture algérienne. Ces handicaps, intimement liés entre eux relèvent de conditions naturelles, socio-historiques, techniques et politiques.

a) Handicap naturel

Tient aux spécificités climatiques et géographiques qui limitent territoires et productions agricoles.

Chapitre I : Le secteur agricole en Algérie : évolution et caractéristique

b) Handicap social

Est lié aux conditions d'émergence d'une paysannerie dont l'assise été fortement contrariée au cours de l'histoire : Conquêtes, instabilité politique, colonisation agraire ont toujours fait obstacle à la formation et à l'installation d'une paysannerie attachée au sol, détentrice de titres permanents de propriété et maîtrisant savoirs et savoir-faire agricoles transmis de génération en génération.

c) Handicap technique

Renvoie à l'absence de modèles techniques pour les cultures ou l'élevage adaptés aux contraintes de sol, de relief ou de climat.

d) Handicap politique

Est relatif aux politiques publiques et plus particulièrement aux formes sociales d'organisation de l'agriculture. Si des options en faveur d'une agriculture d'Etat triomphent après le recouvrement de l'indépendance, le paradoxe historique veut que, 50 ans après le déclenchement de la Révolution algérienne, c'est la grande entreprise agricole privée qui est promue, et cela au détriment de formes familiales et/ou paysannes d'agriculture.

Conclusion

En Algérie, du fait de son histoire économique, son caractère rentier et les politiques de développement dites centralisées adoptée depuis l'indépendance, le secteur de l'agriculture a beaucoup souffert de la succession de réformes qui se sont soldé d'échec ou du moins d'amélioration timide. Ajoutons à cela, la stratégie qui consiste à donner une priorité à l'industrie "lourde" a relégué le secteur agricole au rang secondaire dans la stratégie globale de développement de l'État.

Comme le souligne à juste titre Benyoucef B. (2015) : « Tant d'essais et tant d'erreurs ont été commis dans le secteur agricole algérien... l'agriculture algérienne est effectivement le

Chapitre I : Le secteur agricole en Algérie : évolution et caractéristique

boulet du développement économique et social. Loin de remplir son rôle, elle risque, si les faits persistent, de plonger le pays dans un avenir dangereux pour les générations futures »¹².

L'évolution de la contribution de l'agriculture au PIB, en termes de valeurs ajoutées, et son incapacité à assurer l'autosuffisance alimentaire est révélateur de l'incapacité des pouvoirs publics à trouver les voies de sortie de crise d'un secteur aussi stratégique non pas seulement d'un point de vue économique, mais aussi d'un point de vue social et politique.

¹²Benyoucef B. (2015), « Le rôle de l'agriculture dans le développement économique et social Qu'en est-il de l'Algérie ? », Communication au séminaire sur l'agriculture Organisé par l'université MOHAMED BOUDIAF de M'sila (Algérie), p. 30

Chapitre 2

Chapitre II : Dispositifs et modes de financement du secteur agricole en Algérie.

Introduction

Jusqu'aux années 1990, le financement de l'agriculture (essentiellement celui des exploitations agricoles collectives) était assuré par la Banque de l'Agriculture et du Développement Rural. Les réformes foncières, la privatisation progressive des exploitations collectives et la reprise par les anciens propriétaires des terres nationalisées ont fait émerger un secteur d'exploitations agricoles privées très divers. Ce dernier, comme partout, a besoin de se financer.

Dans ce chapitre nous présentent les différents modes de financement qui ont été identifiés repartis en deux sections qui sont comme suit :

Une première étape par le financement formel à travers les Banques, le Fonds National d'Investissement et les crédits mutuels.

Puis en seconde étape le secteur informel à travers l'autofinancement, la vente sur pied avec préfinancement, l'association de production, le crédit fournisseur et le prêt entre particuliers.

Section 1 : Le financement formel

Devant le besoin de financement du secteur agricole, l'Etat a mis en place plusieurs organismes et dispositifs dont le but principal est le développement, le financement et les suivis de l'activité des agriculteurs.

Nous allons traiter dans ce point le rôle de la banque, le fond national d'investissement et les crédits mutuels :

I. La banque

Le recours aux crédits bancaires constitue l'un des moyens dont dispose les Agriculteurs pour couvrir leurs besoins de financement, ainsi la banque propose aux agriculteurs une panoplie de crédits qui répondent parfaitement aux différents besoins du financement. La banque présente aux emprunteurs les différentes caractéristiques du crédit qu'elle offre à leurs clients et les risques encouru par ces différents crédits quel octroyer.

Avant toute chose, nous avons jugé nécessaire de définir la notion de banque et du crédit afin de mieux cerner ce concept très important au financement de toute l'activité économique. "Les banques sont des entreprises ou des établissements qui ont pour profession habituelle de recevoir sous forme de dépôt, des fonds du public qu'elles emploient sur leur propre compte en opérations de crédits ou en opérations financières. La banque est l'intermédiaire entre

Chapitre II : Dispositifs et modes de financement du secteur agricole en Algérie.

offreurs et demandeurs de capitaux et ceci à partir de deux processus distincts : en intercalant son bilan entre offreurs et demandeurs de capitaux, c'est l'intermédiation bancaire. En mettant en relation directe offreurs et demandeurs de capitaux sur un marché de capitaux, c'est le phénomène de désintermédiation"¹

La loi N°90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit dans son article 112 définit le crédit comme suit : « Faire crédit c'est donner librement la disposition effective et immédiate d'un bien réel ou d'un pouvoir d'achat contre la promesse que le même bien, ou bien équivalent sera restitué dans un certain délai le plus souvent avec la rémunération du service rendu et du danger encouru, danger de perte partielle ou totale que comporte la nature même de ce service »².

Cette définition met en exergue :

- Les trois supports du crédit : le temps, la promesse et la confiance ;
- La contrepartie de l'acte de crédit : la rémunération de service rendu et du danger couru ;
- Le risque lié à l'opération de crédit : le danger de perte partielle ou totale.

On peut donc dire que le crédit est l'opération par laquelle le propriétaire d'un bien économique, qui prend souvent la forme monétaire, en cède la jouissance pour une autre personne pendant une période convenue, appelée « échéance » moyennant une rémunération pour cette rémunération appelée « intérêt » étant proportionnelle à la durée d'usage et à la valeur du bien. Le bénéficiaire du crédit doit restituer la contrepartie au terme du temps convenu et payer pour l'usage qu'il en a fait

Il existe plusieurs variétés de crédits, on les classe généralement selon deux critères : la durée et la nature de l'opération, en fait la durée du crédit est toujours liée à la nature de l'opération qu'il finance, conformément à une règle stricte de gestion financière.

Le délai d'exigibilité d'une dette doit correspondre au degré de liquidité de l'actif qu'elle a servi à acquérir.

Ainsi, il ne peut pas être question d'utiliser un crédit remboursable sur un an, pour installer une usine qui commence à fonctionner qu'au bout de trois ans

Nous serons amenés à distinguer trois types de crédits³ :

¹Fatma BERDJAH, Hamida AIT BENNIOUR, Warda BERKEMAL, "Analyse et gestion des risques des crédits bancaires", Université Abderrahmane MIRA de Bejaia, 2014/2015, p.16

²F. BOUYAKOUB, "L'entreprise et le financement bancaire", édition Casbah, Alger 2000, P.17

³Pierre VERNIMMEN, Gestion et politique de la banque, Ed. Dalloz, Paris 1981, p.69

Chapitre II : Dispositifs et modes de financement du secteur agricole en Algérie.

- Le crédit à court terme ou crédit de fonctionnement,
- Le crédit à moyen terme,
- Le crédit à long terme ou crédit d'investissement.

Le financement de l'agriculture par crédit fait partie des structures économiques de la production agricole, les autorités publiques algériennes du secteur agricole sont souvent à la quête de moyens financiers qui peuvent aider et/ou inciter les agriculteurs à la production, et parmi ces moyens, le crédit bancaire semble être un outil indispensable auquel l'État a fait recours via la création de produits bancaires bonifiés dont les charges d'intérêts sont supportées par le ministère de l'agriculture, la BADR se charge de la mise en place de ces crédits et leurs suivis.

1. Crédit d'habitat rural

a) Définition

Le crédit Habitat Rural est un crédit immobilier hypothécaire destiné aux particuliers et réservé exclusivement à l'habitat rural, conformément à la nomenclature des communes rurales arrêtée par le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural.

b) Populations concernées

- Personnes physiques de nationalité algérienne (résidents ou non-résidents en Algérie),
- Personnes majeures âgées de 65 ans et moins,
- Personnes ayant un revenu stable égal au moins à 1,5 le salaire national minimum garanti.

c) Action ciblée

- Auto-construction d'une habitation,
- Extension de l'habitation existante,
- Aménagement ou rénovation de l'habitation existante

d) Dossier à fournir

- Décision d'éligibilité au soutien de l'État,
- Acte de propriété ou certificat de possession,
- Certificat négatif du bien,
- Documents administratifs énumérés dans la DR n°2412008 (Annexe 1).

2. Le crédit d'ETTAHADI

a) Définition

Chapitre II : Dispositifs et modes de financement du secteur agricole en Algérie.

C'est un crédit d'investissement octroyé par la BADR, dans le cadre de la création de nouvelles exploitations agricoles sur des terres agricoles non exploitées dont la superficie ne dépasse pas les 10 hectares, et qui relèvent de la propriété privée ou publique, il s'agit d'un crédit bonifié d'une durée de 7 ans, dont le montant ne peut dépasser le un (01) million de dinars par hectare. Son objectif principal est la création, l'équipement et la modernisation de nouvelles exploitations agricoles, ainsi que le renforcement des capacités de production d'anciennes exploitations qui sont insuffisamment valorisées.

b) Populations concernées

- Personnes physiques/morales présentant un cahier de charges validé par les structures habilitées du Ministère de l'agriculture et du développement rural,
- Les propriétaires de terres privées non exploitées et les concessionnaires de nouvelles exploitations agricoles e/ou d'élevage relevant du domaine privé de l'Etat,
- Les agriculteurs et les éleveurs, à titre individuel ou organisés en coopératives ou groupements légalement constitués,
- Les entreprises économiques, publiques ou privées, intervenant dans les activités de productions agricoles, de valorisation, de transformation ou de distribution des produits agricoles et agroalimentaires,
- Les fermes pilotes,
- Les agriculteurs des EAC, bénéficiaires d'un droit de concession, peuvent bénéficier, à titre individuel, de ce crédit (projets de plantation ou d'acquisition d'équipements notamment d'irrigation).

c) Action ciblée

- Travaux de préparation, d'aménagement et de protection des sols,
- Opérations de développement de l'irrigation agricole,
- Acquisition de facteurs et de moyens de production,
- Réalisation d'infrastructures, stockage, transformation, conditionnement et valorisation,
- Production artisanale,
- Protection et développement des patrimoines génétiques animal et végétal.

d) Caractéristiques du crédit

Les intérêts du crédit Ettahadi sont pris en charge par le MADR sur le compte du FNDIA comme suit :

Chapitre II : Dispositifs et modes de financement du secteur agricole en Algérie.

- Prise en charge de la totalité des intérêts par le MADR quand la durée de remboursement du crédit ne dépasse pas 3 ans ; le bénéficiaire du crédit aura à payer 1 % d'intérêt quand le remboursement est effectué entre 3 et 5 ans ;
- Le bénéficiaire du crédit aura à payer 3 % d'intérêt quand le remboursement est effectué entre 5 et 7 ans.
- Au-delà de cette période, le bénéficiaire aura à rembourser l'intégralité du taux d'intérêt du crédit.

e) Dossier à fournir

Personnes physiques/ morales	Personnes morales
-Demande de crédit, -Extrait de naissance, -Factures pro-forma Devis, -Situation fiscale, -Permis de construire (pour bâtiments exploitation), -Acte de propriété ou de concession, -Etude technico-économique, établie par un bureau spécialisé agréé par le BNEDER, -Autorisation des services de l'hydraulique pour forage, -Agrément sanitaire (en cas de nécessité), -Autorisation des services de l'environnement (cas de l'élevage), Attestation de validation de projet validée.	Mêmes pièces que les personnes physiques, en plus de : -Bilans fiscaux des 3 demies exercices (dernier bilan certifié par un commissaire aux comptes) + Situation intermédiaire de l'année en cours. -Copie certifiée conforme des statuts, -Copie certifiée conforme de l'agrément (pour les coopératives), -Registre de commerce, -Procès-verbal de désignation d'un représentant disposant du pouvoir de contracter un emprunt (sociétés et coopératives).

Source : fait par nos soins en se basant sur les informations fournies par l'agence BADR

3. Le crédit d'Ettahadi Fédératif

a) Définition

Ettahadi est dénommé Fédératif lorsqu'il est destiné aux opérateurs (transformateurs, conditionneurs et stockeurs de produits agricoles).

b) Populations concernées

- Transformateurs de produits agricoles,
- Conditionneurs de produits agricoles,

Chapitre II : Dispositifs et modes de financement du secteur agricole en Algérie.

- Stockeurs de produits agricoles.

c) Action ciblée

- Transformation de la tomate industrielle,
- Production de lait,
- Production de semences de pomme de terre,
- Fabrication de pâtes alimentaires et couscous.
- Conditionnement et exportation de dattes,
- Production d'olives de table et d'huile d'olive.
- Production de miel,
- Production de produits du terroir,
- Création d'unités d'élevage et centres d'engraissement,
- Insémination artificielle et transfert d'embryons,
- Abattage avicole et découpage,
- Commercialisation, stockage, conditionnement et valorisation des produits agricoles d'origine animale,
- Distribution d'équipements (machinisme agricole, irrigation, serres...).

d) Dossier à fournir

- Demande de crédit,
- Acte de propriété, titre de concession ou bail de location,
- Carte d'agriculteur ou d'éleveur délivrée par la Chambre Nationale de l'Agriculture,
- Situation fiscale,
- Factures pro-forma,
- Plan de production valorisé,
- Budget de trésorerie prévisionnel de la campagne,
- Attestation de non endettement délivrée par la CNMA (Caisse National de Mutualité Agricole) ou d'une autre banque.

4. Le crédit R'FIG

a) Définition

Le crédit R'FIG est un crédit d'exploitation totalement bonifié destiné au financement des agriculteurs et éleveurs activant à titre individuel, organisés en coopératives ou en groupement économiques.

b) Populations concernées

Chapitre II : Dispositifs et modes de financement du secteur agricole en Algérie.

- Agriculteurs et éleveurs à titre individuel,
- Agriculteurs et éleveurs organisés en coopératives, groupements, associations ou fédérations,
- Unités de services agricoles,
- Entreposeurs de produits agricoles de large consommation,
- Personnes morales intervenant dans le programme du renouveau rural et agricole.

c) Action ciblée

- Acquisition d'intrants nécessaires à l'activité des exploitations agricoles (semences, plants, engrais, produits phytosanitaires),
- Acquisition d'aliments pour les animaux d'élevage (toutes espèces), de moyens d'abreuvement et de produits médicamenteux vétérinaires,
- Acquisition de produits agricoles à entreposer dans le cadre du système de régulation des produits agricoles de large consommation,
- Repeuplement élevage (poussins, poulettes démarrées, lapins ...), gros élevage engraissement (acquisition taurillons, agneaux, chameaux...).

d) Caractéristiques du crédit

C'est un crédit d'une durée de 2 années. La couverture totale des charges d'intérêts est prise en charge par le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural sur le FNRPA. Tout bénéficiaire du crédit RFIG qui rembourse entre 6 et 24 mois ouvre droit, à la prise en charge de la totalité des intérêts par le MADR et à un autre crédit de même nature pour la période suivante. Tout bénéficiaire du crédit RFIG qui ne rembourse pas à l'échéance de deux années perd le droit de paiement des intérêts par le MADR et le supportera lui-même.

e) Dossier à fournir

- Demande de crédit,
- Acte de propriété, titre de concession ou bail de location,
- Carte d'agriculteur ou d'éleveur délivrée par la Chambre Nationale de l'Agriculture,
- Situation fiscale,
- Factures pro-forma,
- Plan de production valorisé,
- Budget de trésorerie prévisionnel de la campagne,
- Attestation de non endettement délivrée par la CNMA (Caisse Nationale de la Mutualité Agricole) ou d'une autre banque.

Chapitre II : Dispositifs et modes de financement du secteur agricole en Algérie.

5. Le crédit R'FIG fédératif

a) Définition

Le crédit R'FIG FEDERATIF est un crédit d'exploitation totalement bonifié destiné au financement des entreprises économiques organisées en société commerciale ou en coopérative et activant dans les filières de transformation, de stockage et/ou de valorisation des produits agricoles.

b) Populations concernées

- Entreprises économiques organisées en société commerciale,
- Entreprises économiques de valorisation des produits agricoles

c) Action ciblée

- Transformation de la tomate industrielle,
- Production de lait,
- Production de semences de pomme de terre,
- Fabrication de pâtes alimentaires et couscous,
- Conditionnement et exportation de dattes,
- Production d'olives de table et d'huile d'olive,
- Production de miel.
- Production de produits de terroirs,
- Création d'unités d'élevage et centres d'engraissement,
- Insémination artificielle et transfert d'embryons,
- Abattage avicole et découpage,
- Commercialisation, stockage, conditionnement et valorisation des produits agricoles),
- Distribution d'équipements (machinisme agricole, irrigation, serres...).

d) Caractéristiques du crédit

Il s'agit d'un crédit à taux bonifié d'une durée de 2 ans, dont les intérêts sont supportés par le MADR sur le compte du FNRDA.

e) Dossier à fournir

- Demande de crédit,
- Acte de propriété, titre de concession ou bail de location,
- Carte d'agriculteur ou d'éleveur délivrée par la Chambre Nationale de l'Agriculture,
- Situation fiscale,
- Factures pro-forma,
- Plan de production valorisé,

Chapitre II : Dispositifs et modes de financement du secteur agricole en Algérie.

- Budget de trésorerie prévisionnel de la campagne,
- Attestation de non endettement délivrée par la CNMA (Caisse National de Mutualité Agricole) ou d'une autre banque.

En sus, il sera exigé par la banque les documents suivants :

Pour les unités de transformation de produits agricoles d'origine végétale :

- Contrat ou convention entre le transformateur et l'agriculteur précisant la superficie réservée au produit à transformer et/ou à conditionner ou stocker,
- Certificat d'agrèage de la parcelle délivrée par le CNCC (Centre National de Certification de Semences et de Conformité) et l'agrément lorsqu'il s'agit d'un établissement spécialisé dans le traitement et le stockage de semences,
- Rendements et productions prévisionnels.

Pour les unités de transformation de produit agricoles d'origine animale :

- Contrat ou convention entre l'unité et les éleveurs, précisant les quantités à livrer,
- Agréments sanitaires des bâtiments d'élevage délivrés par les services vétérinaires de l'Etat.

Pour la distribution d'équipements : Le dossier classique seulement.

6. Crédit de compagne agricole

C'est un crédit à court terme, il est destiné au financement des activités saisonnières, ce type de crédit peut être emprunté en avance pour couvrir les besoins de l'activité.

Il est accordé aux agriculteurs pour

- Acquisition d'intrants nécessaires à l'activité des exploitations agricoles (semences, plants, engrais, produits phytosanitaires...etc.),
- Acquisition d'aliments pour les animaux d'élevage (toutes espèces) de moyens d'abreuvement et de produits médicamenteux vétérinaires.
- Acquisition de produits agricoles à entreposer dans le cadre du système de Régulation des Produits Agricoles de Large Consommation « SYRPALAC »
- Travaux culturaux, moisson-battage.
-

7. Autres dispositifs

7.1. ANSEJ : Agence Nationale de Soutien à l'Emploi de Jeunes

a) Définition

Chapitre II : Dispositifs et modes de financement du secteur agricole en Algérie.

Le dispositif de financement ANSEJ est un crédit a long terme destiné à financer, à hauteur de 70%, la réalisation de projets dans le cadre du programme de l'emploi de jeunes de l'Etat.

b) Population concernée

- Chômeurs de 19 à 35 ans,
- Le gérant peut avoir 40 ans s'il crée 02 emplois.

c) Actions ciblées

Toute activité entrant dans les secteurs agricole, para-agricole et agro-alimentaire telle que définie dans l'annexe de la nomenclature des activités finançables par la BADR (DR n°1712005).

d) Caractéristique du crédit

Le montant de crédit ne dépasse pas 10 000 000 DA, et la durée de l'utilisation est un an, la première tranche de 30% relative à la commande sera libérée à la présentation de l'ordre d'enlèvement délivré par les services de l'ANSEJ, et la deuxième tranche de 70% sera libérée à la présentation de l'ordre d'enlèvement délivré par les services de l'ANSEJ et après avoir présenté à ces derniers les attestations des disponibilités du matériel et équipement commandés délivrées par les fournisseurs.

e) Dossier à fournir

Dans une 1ère phase (pour l'obtention de l'éligibilité) :

- Demande de financement,
- Acte de naissance,
- Certificat de résidence,
- Diplôme, qualification professionnelle, attestation de formation ou tout autre document attestant d'un savoir-faire,
- Copie d'une pièce d'identité (CNI ou PC) légalisée,
- Attestation d'éligibilité ou de conformité de financement établie par l'ANSEJ
- Copie du plan d'affaires, accompagnée des factures pro-forma e/ou des devis estimatifs de travaux éventuels d'aménagement, d'agencements ou d'installation d'équipements à réaliser.

Dans une 2ème phase (pour la mobilisation du crédit et déblocage des fonds) :

- Copie du justificatif d'occupation du local (acte de propriété, acte de concession ou bail de location) au nom du promoteur pour les activités sédentaires,
- Copie du registre de commerce et/ou tout autre document d'immatriculation (attestation provisoire d'agriculteur ou d'éleveur, carte d'artisan...),

Chapitre II : Dispositifs et modes de financement du secteur agricole en Algérie.

- Copie du statut juridique de l'entreprise en cas de personne morale,
- Copie du certificat d'existence ou de la carte fiscale,
- Procès-verbal de visite du local devant abriter l'activité, établi par l'ANSEJ, valable pour toutes les parties à l'exception des activités sédentaires,
- Contrat d'adhésion au Fonds de Garantie pour toute la durée du crédit bancaire (le paiement de la cotisation au Fonds interviendra à posteriori une fois le crédit bancaire mobilisé, l'apport personnel versé et le PNR viré),
- Copie originale de la décision d'octroi d'avantages au titre de la phase de réalisation, en création ou en extension,
- Copies des factures pro-forma ou devis actualisés s'il y'a lieu,
- Justificatifs de versement du PNR et de l'apport personnel.

7.2. CNAC : La Caisse Nationale d'Assurance Chômage

a) Définition

Le dispositif de financement CNAC est un crédit a long terme destine a financer a hauteur de de 70% la création ou l'extension de micro entreprise.

b) Population concernée

Chômeurs de 30 à 50 ans.

c) Actions ciblées

Toute activité entrant dans les secteurs agricole, para- agricole et agro- alimentaire telle que définie dans l'annexe de la nomenclature des activités finançables par la BADR (DR n°1712005).

d) Caractéristiques du crédit

Ce crédit accord des crédits d'investissement à long terme suivant la nature de l'activité et la zone d'implication de cette dernière. La durée de l'utilisation de ce crédit est un an, les première tranche de 30% relative à la commande sera libéré à la présentation de l'ordre d'enlèvement délivré par les services de l'CNAC, et la deuxième tranche de 70% sera libérée à la présentation de l'ordre d'enlèvement délivré par les services de l'CNAC et après avoir présenté à ces dernier les attestations de disponibilité du matériel et équipement commandés délivrées par les fournisseurs.

e) Dossier à fournir

Dans une 1ère phase (pour l'obtention de l'éligibilité) :

- Demande de financement adressée à la banque, établie par le chômeur promoteur,

Chapitre II : Dispositifs et modes de financement du secteur agricole en Algérie.

- Extrait d'acte de naissance n°12 (ou n°14 pour les présumés),
- Attestation de résidence,
- Copie légalisée du diplôme, qualification professionnelle, attestation de formation, ou tout autre document attestant d'un savoir-faire,
- Copie légalisée de la carte nationale d'identité,
- Attestation d'éligibilité ou de conformité de financement, établie par la CNAC,
- Copie du plan d'affaires, accompagnée des factures pro-forma et/ou des devis estimatifs de travaux éventuels d'aménagement ou d'agencements à réaliser.

Dans une 2ème phase (pour la mobilisation du crédit et déblocage des fonds) :

- Copie du justificatif d'occupation du local (acte de propriété, acte de concession, bail de location) au nom du promoteur pour les activités sédentaires,
- Copie du registre de commerce et/ou tout autre document d'immatriculation (attestation provisoire d'agriculteur ou d'éleveur, carte d'artisan...),
- Copie du statut juridique de l'entreprise en cas de personne morale,
- Copie du certificat d'existence ou de la carte fiscale,
- Procès-verbal de visite du local devant abriter l'activité, établi par la CNAC, valable pour toutes les parties, à l'exception des activités sédentaires,
- Contrat d'adhésion au Fonds de Garantie pour toute la durée du crédit bancaire (le paiement de la cotisation au Fonds interviendra a posteriori, une fois le crédit bancaire mobilisé, l'apport personnel versé et le PNR viré),
- Une copie originale de la décision d'octroi d'avantages au titre de la phase de réalisation, en création ou en extension,
- Une copie des factures pro-forma ou des devis actualisés s'il y'a lieu,
- Justificatifs de versement du PNR et de l'apport personnel.

7.3. ANGM : Agence National de Gestion du Micro crédit

a) Définition

Le dispositif de financement ANGEM vise la création d'activités de production de biens et services, y compris à domicile, par l'acquisition de petits matériels et de la matière première de démarrage afin de permettre une intégration sociale et économique des populations cibles.

b) Population concernée

18 ans et plus.

c) Actions ciblées

Chapitre II : Dispositifs et modes de financement du secteur agricole en Algérie.

Toute activité entrant dans les secteurs agricole, para- agricole et agro- alimentaire telle que définie dans l'annexe de la nomenclature des activités finançables par la BADR (DR n°1712005).

d) Caractéristiques du crédit

Ce dispositif accorde des crédits à long terme et bonifie à 80% qui reste sure la charge du promoteur, le montant de ce crédit ne dépasse pas 1000 000,00 DA, le remboursement est de huit ans. L'utilisation de ce crédit et comme celui de ANSEJ et CNAC.

e) Dossier à fournir

- Demande de financement,
- Acte de naissance + Certificat de résidence,
- Diplôme, qualification professionnelle, attestation de formation ou tout autre document attestant d'un savoir-faire,
- Copie d'une pièce d'identité (CNI ou PC) légalisée, Attestation d'éligibilité ou de conformité de financement, établie par l'ANGEM,
- Copie du plan d'affaires, accompagnée des factures proforma et/ou devis estimatifs de travaux éventuels d'aménagement, d'agencements ou d'installation d'équipements à réaliser,
- Copie du justificatif d'occupation du local (acte de propriété, acte de concession, bail de location),
- Copie du registre de commerce e/ou tout autre document d'immatriculation (attestation provisoire d'agriculteur ou d'éleveur, carte d'artisan...),
- Copie du statut juridique de l'entreprise en cas de personne morale, Copie de certificat d'existence ou de la carte fiscale,
- Procès-verbal de visite du local devant abriter l'activité, établi par l'ANGEM, valable pour toutes les parties, à l'exception des activités sédentaires,
- Contrat d'adhésion au fonds de garantie pour toute la durée du crédit bancaire (le paiement de la cotisation au Fonds interviendra à postériori, une fois le crédit bancaire mobilisé, l'apport personnel versé et le PNR viré),
- Une copie originale de la décision d'octroi d'avantages au titre de la phase de réalisation, en création ou en extension,
- Une copie des factures pro forma ou des devis actualisés s'il y'a lieu,
- Les justificatifs de versement du PNR et de l'apport personnel.

Chapitre II : Dispositifs et modes de financement du secteur agricole en Algérie.

II. Fonds National d'Investissement

Issu de la restructuration de la Banque Algérienne de Développement à l'effet de promouvoir de nouveaux instruments indispensables à l'intervention de l'Etat dans le financement du développement. Cette action entre dans le cadre du parachèvement du processus de réforme du secteur financier et bancaire engagé par l'Etat.

Le FNI est chargé du financement sur ses propres ressources, de la création et du développement des entreprises des secteurs privé et public en priorisant les aspects « rentabilité » et « gestion » du risque, sans occulter l'intérêt général en relation avec la politique du Gouvernement.

1. Les champs d'interventions

Le FNI intervient notamment, sur le financement, sur ses ressources propres des projets d'investissement, à travers :

a) Des prêts directs à long terme

Ils sont destinés au financement, à des conditions préférentielles, de projets de toute nature (de création, de valorisation de l'existant, de réhabilitation,...) du secteur public ou du secteur privé répondant aux critères du FNI et participant aux objectifs de développement.

Le Fonds intervient essentiellement sur des échéances plus longues que les banques commerciales dans les secteurs à fort potentiel de Développement.

Cette offre vient en complément des possibilités de financement par dettes disponibles sur la place financière. Ainsi, le Fonds intervient prioritairement en cofinancement avec d'autres prêteurs notamment dans de grands projets ou dans des secteurs moins privilégiés par les Banques Commerciales.

b) Des prises de participations

Notamment, dans le capital des petites et moyennes entreprises du secteur privé national qui le souhaitent, dans les secteurs d'activités en relation avec ses orientations stratégiques. Les critères d'investissement du Fonds en prises de participation sont de deux ordres : Pour être éligible, un projet doit satisfaire à l'ensemble des critères économiques de placement et, aura au moins, un impact substantiel positif sur le développement économique. Ces prises de participation sont limitées à une durée à convenir entre les deux parties concernées et destinées à concourir :

- Des investissements de création, d'extension ou de réhabilitation d'entreprises.

Chapitre II : Dispositifs et modes de financement du secteur agricole en Algérie.

- Des opérations d'augmentation de capital des entreprises privées nationales concernées y compris en prévision de la conclusion d'un partenariat avec un opérateur étranger, dans le respect des dispositions législatives pertinentes.

Les niveaux de participation sont arrêtés à hauteur de 34% selon les conditions conformes aux statuts du Fonds, et fixées par convention chaque fois négociée entre les deux parties concernées.

c) L'octroi de garanties

1. sur crédits extérieurs : à la demande d'opérateurs économiques algériens, en faveur de banques et institutions financières étrangères qui leur ont octroyé des prêts, avec un taux de commission de 1% l'an de l'encours de crédit et des échéances de paiement semestrielles.

2. commerciales, au bénéfice d'opérateurs nationaux, sur ordre de banques de fournisseurs étrangers de biens et services dans le cadre de la réalisation de projets en Algérie. Elles comprennent :

- Les garanties de soumission dans le cadre d'appels d'offres couvrant la défaillance d'un soumissionnaire.
- Les garanties de restitution d'avance sur approvisionnement ou sur travaux.
- Les garanties de bonne exécution.

Les garanties sont délivrées au **taux de 1% l'an** (0.25% par trimestre indivisible)

L'offre du FNI est destinée aux entreprises, organismes et promoteurs des secteurs public et privé. Les projets soumis au FNI pour financement doivent s'insérer dans les objectifs du Fonds et doivent dégager des avantages économiques, financiers, techniques et ne pas avoir d'impact négatif sur l'environnement.

Huit secteurs sont d'ores et déjà ciblés ; il s'agit des secteurs suivants :

- Industrie et sous-traitance industrielle ;
- Bâtiment et travaux public ;
- Information, télécommunication et innovation technologique ;
- Agriculture et industries agro-alimentaires ;
- Transports et logistique ;
- Tourisme ;
- Services financiers ;
- Energies renouvelables.

Chapitre II : Dispositifs et modes de financement du secteur agricole en Algérie.

2. Les dispositions régissant les fonds d'investissements

Les principales dispositions régissant ces fonds d'investissements sont :

- 1. Missions :** faciliter l'accès des PME créées par les jeunes promoteurs au financement par des prises de participation dans le capital.
- 2. Financement de chaque fonds :** par dotation de 01 milliard de DA sur un compte d'affectation spéciale du Trésor.
- 3. Niveau d'intervention maximum :** participation de 49% du capital de la PME plafonnée à 100 millions de DA sauf dérogation du Ministère des Finances. La participation ne doit pas dépasser 10% des ressources financières allouées au fonds concerné.
- 4. Les formes d'intervention :** la prise de participation peut se faire pour les cas suivants :
 - Le capital risque pour les PME en création.
 - Le capital développement.

Le financement de restructuration, transmission et rachat des participations détenues par une autre société de capital investissement dans l'objectif d'assurer la pérennité de la PME et la sauvegarde de ses emplois.

5. Activités éligibles : En dehors des activités du commerce et d'agriculture qui ne sont pas éligibles à ce dispositif, chaque société d'investissement ou banque propose au Ministère des finances les activités à soutenir.

6. Formes juridiques éligibles des PME à financer :

- PME ayant les statuts de Société par Actions « SPA ».
- PME ayant les statuts de Société à Responsabilité Limitée « SARL » par un financement en avances sur compte courant des associés.

7. Critères de sélection des projets financés :

- La nature du projet en termes notamment, de sa faisabilité technique et de son marché.
- La qualité du business plan et de rentabilité financière du projet.
- La qualité du management.
- La contribution à la création de l'emploi.
- La contribution dans le développement économique régional.
- La contribution dans la préservation de l'environnement.

8. Suivi des participations : La société de capital d'investissement ou la banque gestionnaire du fonds d'investissement a l'obligation d'avoir une représentation dans la PME où elle a pris une participation.

Chapitre II : Dispositifs et modes de financement du secteur agricole en Algérie.

9. Remboursement des Fonds : La sortie du capital investisseur de la PME financée intervient 5 à 7 ans à partir de la date de la prise de participation.

III. Les crédits mutuels

La Mutualité Agricole a vu le jour sous forme de Crédit Agricole Mutuel, représentée par des caisses locales. Cette institution a été créée dès 1901, dans l'objectif d'offrir du crédit aux agriculteurs. Par la suite, le besoin d'assurer leurs biens s'est fait ressentir, d'où la création des Caisses d'Assurances Mutuelles contre l'Incendie et plus précisément, l'assurance contre l'incendie des récoltes agricoles (l'assurance grêle, et Bétail) et par conséquent, la naissance de⁴ :

La Sétifienne en 1903 et à Alger en 1904, Tiaret et la constantinoise en 1908, la Guelmoise assurance en 1910, Khemis Miliana connu par Affre ville Assurance en 1911, L'Aurasiennne assurance en 1925.

La Mutualité Agricole est donc une institution née au début du siècle. Elle était régie jusqu'en 1972 par les dispositions de la loi de 1901 portant sur les associations professionnelles à caractère non commercial et à but non lucratif.

Elle est issue de réunification à partir de 1972, de trois caisses en activité en restant toujours dans le même cercle agricole, à savoir la Caisse Centrale d'assurance et de réassurance des mutuelles de l'Afrique du nord (CCRMA) qu'a été constitué en 1917, la Caisse Centrale de Mutualité Sociale Agricole (CCMSA) créée en 1949 et la Caisse Mutuelle Agricole de Retraite (CMAR), créée en 1958.

La Caisse Nationale de Mutualité Agricole est née, de la fusion des caisses ci-dessus. Elle avait alors comme objectif la protection des biens et des personnes du monde rural et des activités connexes à l'agriculture telle les assurances agricoles, la retraite et la sécurité sociale agricole.

Les dispositions du décret exécutif n°95-97, ont fixé les statuts-type de la Caisse Nationale de Mutualité Agricole et les caisses liées à cette dernière, aussi les liens juridiques et organiques entre elles définissent celles-ci comme « des sociétés civiles de personnes à caractère mutualiste et à capital variable. Elles ne poursuivent pas de but lucratif » selon le décret.

⁴ Mutualité agricole : rapport annuel 2016, P. 14

Chapitre II : Dispositifs et modes de financement du secteur agricole en Algérie.

En 1995, s'est décidé de transférer les activités de sécurité sociale et de retraite vers la Caisse Nationale des Assurances Sociales (CNAS) et toute autres activités sous forme de gestion des dossiers de retraite ont été déviés vers la Caisse Nationale de Retraite (CNR). De ce fait, les textes réglementaires du mois d'avril 1995 ont étendu l'objet de la Caisse Nationale de Mutualité Agricole à l'exercice des opérations de banque en plus de celles des assurances économiques.

L'avènement de l'ordonnance 95-07 du 25 Janvier 1995, instituant la libéralisation et l'ouverture de marché des assurances a poussé la CNMA à œuvrer pour la fidélisation des agriculteurs.

Pendant l'élargissement des actions de la CNMA à d'autres secteurs, est à la fois inévitable et nécessaire eu égard à un contexte très commercial. La CNMA en 2017, est plus qu'une simple compagnie d'assurance, mais un outil financier pour sécuriser et promouvoir la politique agricole et rurale.

Leader incontesté en assurance agricole, confrontée aujourd'hui aux transformations que connaît son environnement, à la suite de l'ouverture du marché des assurances à la concurrence, la Mutualité Agricole s'est attelée à répondre aux nouveaux besoins exprimés par ses sociétaires et aux exigences du nouveau paysage économique.

La Caisse Nationale de Mutualité Agricole (CNMA) offre ses services, à travers son réseau, constitué de Caisses Régionales de Mutualité Agricole (CRMA) et de bureaux locaux, à une clientèle composée de la population agricole et rurale et des investisseurs dans le secteur agricole.

La Caisse Nationale de Mutualité Agricole mise aujourd'hui sur le développement de nouveaux outils de protection du revenu agricole, le conseil dans la gestion du risque et l'assistance des agriculteurs, éleveurs et pêcheurs.

En tant qu'acteur économique proche des agriculteurs, se positionne comme un « Assureur Conseil », soucieux d'aider les agriculteurs à identifier et à maîtriser les risques de leurs métiers et de leurs exploitations. L'objectif est de les aider à intégrer les mesures de Sécurité préconisées dans le cadre de leurs activités.

Section 2 : Le financement informel

Le financement informel est généralement une opposition au système financier formel, son existence est justifiée, dans l'approche économique néo-classique ou standard, par le disfonctionnement du système financier formel.

Cette opposition renvoie à un dualisme entre deux secteurs qui seraient différents et sans relations entre eux⁵.

Le financement informel défini comme suit : « toute transaction qui permet aux agriculteurs de mobiliser un facteur de production, en argent ou en nature, auprès d'une tierce personne »⁶. Permettent aux agriculteurs de mobiliser des fonds, pour le fonctionnement et ou le développement de leur exploitation.

1. Les types de financement informel

Le financement informel est en revanche, fortement développé et organise par quatre types, outre l'autofinancement, il s'agit de la vente sur pied avec préfinancement, l'association de production, le crédit fournisseur d'intrants et de services agricoles et les prêts entre particuliers.

1.1.L'autofinancement

Il est classé comme la source principale de financement de l'exploitation agricole, enquêtée dans les différentes régions du pays, ce sont les ressources constituées par l'épargne provenant des autres activités économiques formelle ou informelle qu'il exerce lui-même ou qu'exercent les membres de son ménage.

Plus l'exploitant possède de capacité d'autofinancement, plus il est en meilleure position pour choisir les formes de financement complémentaire éventuel et négocier les termes du contrat de financement⁷.

D'une manière plus large la capacité d'autofinancement correspond à l'ensemble des ressources financières générées par les opérations de gestion de l'établissement et dont il

⁵Définitions du dualisme financier : le dualisme financier est défini comme étant la juxtaposition des secteurs formels et informel en matière de financement c-à-d l'existence de deux modes de financement, un financement formel et un financement informel.

⁶Ali Daoudi et Slimane. B, Le financement informel des exploitations agricoles en Algérie : un essai de caractérisation des principales pratiques, cahiers du CREAD, n°85-86, 2008, p3.

⁷Daoudi et S. Bedrani, le financement non institutionnel dans l'agriculture : quelques résultats d'une enquête rapide, INRAA l'laboratoire d'économie agricole et agroalimentaire, p 79.

Chapitre II : Dispositifs et modes de financement du secteur agricole en Algérie.

pourrait disposer pour couvrir ses besoins financiers. Elle mesure la capacité de ce dernier à financer sur ses propres ressources les besoins liés à son existence, tels que les investissements ou les remboursements de dettes.

1.2. La vente sur pied avec préfinancement

La vente sur pied est une transaction commerciale qui consiste en la vente d'une production agricole avant sa récolte. A l'acheteur incombent alors les tâches de la récolte et de la mise en marché de la production. Ainsi présentée, cette transaction apparaît comme une pure transaction commerciale à caractère inter temporel. Dans la pratique, ce type de transactions se décline selon des arrangements contractuels multiples et très flexibles. Le type d'arrangements qui nous intéresse, dans le cadre de ce travail, est celui où la transaction de vente sur pied est conclue au début du cycle biologique de la production et où l'acheteur contribue, directement ou indirectement, au financement du processus de production.

C'est ce type de transactions de vente sur pied qu'on considère comme une pratique de financement informel, car elle permet la mobilisation de ressources financières pour la couverture des charges de campagne de la production. La transaction de financement informel est sous-jacente à la transaction de la vente de la récolte sur pied. Elle peut être explicite lorsque dans la transaction de vente les coéchangistes négocient une clause définissant la contribution de l'acheteur à la prise en charge d'une partie des frais de production, comme elle peut être explicite dans le cas où le financement de la production se fait par l'avance, sur le montant de la vente, que l'acheteur verse à l'agriculteur vendeur. Il est à signaler l'existence d'un autre type d'arrangement contractuel dans lequel la vente sur pied correspond à ce qu'on vient de décrire mais s'en distingue par le fait que l'acheteur prend lui-même en charge la totale responsabilité, technique et financière, de la conduite du processus de production. Dans ce cas de figure, le contrat de vente sur pied est plus proche d'un contrat de location du verger par lequel l'agriculteur perçoit un loyer sur la cession provisoire de son droit d'usage sur le verger. Ce type de contrat n'est pas considéré, dans notre cas, comme une pratique de financement informel.⁸.

⁸ A. Daoudi, le financement informel dans l'agriculture algérienne : les principales pratiques et leurs déterminants, CahAgric, Vol. 19 • N° 4 • juillet-août 2010, p244.

Chapitre II : Dispositifs et modes de financement du secteur agricole en Algérie.

La négociation et la conclusion de ce type de transaction se font au début du cycle biologique de la production et où l'acheteur contribue, directement ou indirectement, au financement du processus de production.

1.3.L'association de production

Les transactions d'association de production dans le secteur de l'agriculture sont des pratiques ancestrales. Elles ont toujours permis à des individus disposants de facteurs de production différents mais complémentaires de les combiner pour les faire fructifier dans le cadre de processus de coproduction.

Dans ces transactions, chacun des associés apporte une contribution aux facteurs de production nécessaires à la réalisation d'une production agricole.

Le partage de la récolte entre les associés se fait d'une manière proportionnelle à l'apport de chacun d'entre eux en facteurs de production. Ainsi, par exemple un agriculteur propriétaire d'une terre, ne disposant pas de ressources propres (travail, capital) pour la travailler, fait appel à un associé pour lui apporter la ou les ressources qui lui font défaut.

Les apports peuvent être donc de nature différente, mais doivent être équivalents aux proportions de partage de la récolte. Dans la pratique, plusieurs formes d'arrangements contractuels sont mises en œuvre dans ce type de transactions et ce en fonction du type de culture concerné⁹.

1.4.Le crédit fournisseur d'intrants et de services agricoles

Le crédit-fournisseur est une pratique légale, les fournisseurs accordent à une partie de leurs clientèles des avantages sous forme de facilités de paiement de leurs acquisitions en services et/ou en intrants. Cependant, n'accèdent à ce genre de services que les clients réguliers reconnus pour leur honnêteté et leur sérieux.

La période du crédit ne dépasse pas, dans les meilleurs des cas, les deux mois, la durée du crédit se compte généralement par semaine.

Cependant, les commerçants traitent leurs partenaires (agriculteurs, éleveurs) différemment en fonction de la valeur de leurs achats. Ceux dont la valeur des achats est faible se voient consentir des montants de crédit plus faibles et à termes plus rapprochés que ceux accordés à des clients ayant des achats plus importants. Certains grands éleveurs négocient en plus des

⁹Ali Daoudi et Slimane Bedrani, Le financement informel des exploitations agricoles en Algérie : un essai de Caractérisation des principales pratiques, cahiers du CREAD, n°85-86, 2008, p6.

Chapitre II : Dispositifs et modes de financement du secteur agricole en Algérie.

délais de paiement, qui leur sont très avantageux, les prix qu'ils arrivent à faire baisser à des niveaux très intéressants¹⁰.

1.5. Le prêt entre particuliers

Est une source de financement se font presque exclusivement en argent et ce, sans intérêt. Cependant, la durée et la valeur des montants empruntés varient d'une personne à une autre et d'une région à une autre. Les sommes échangées dans le cadre de cette pratique sont, en général, relativement faibles (de quelques milliers à quelques centaines de milliers de DA) et ce pour des périodes souvent courtes (de quelques semaines à quelques mois). Il semble donc s'agir plus de prêts de campagne que de prêts à moyen long terme pour l'investissement. Mais, on peut trouver des cas où les sommes empruntées sont très importantes.

II. Rôle et importance du secteur financier informel

On les résume dans les points suivants :

- Le secteur financier informel ne cherche pas à évaluer les risques de pertes de l'investissement, il suffit de présenter des garanties de remboursement tangibles, pour matérialiser la transaction ;
- Il mobilise des fonds mis à disposition rapidement dans tous les milieux, il n'est pas nécessaire d'effectuer un déplacement vers les grands centres urbains pour réaliser une transaction, les débiteurs et créditeurs se connaissent bien, ils sont souvent, issus du même milieu.
- La souplesse, la rapidité et la disponibilité du secteur financier informel attribuent un rôle de premier ordre aux intermédiaires, devenus incontournable¹¹.

¹⁰A. Daoudi et S. Bedrani, le financement non institutionnel dans l'agriculture : quelques résultats d'une enquête rapide, INRAA l'laboratoire d'économie agricole et agroalimentaire, p83.

¹¹BélaïdAbrika, modalité, rôle et mobilisation des sources de financements informelle des entreprises du bâtiment en Algérie : cas de la wilaya de Tizi –Ouzou, p8.

Chapitre II : Dispositifs et modes de financement du secteur agricole en Algérie.

Tableau n°10 : Principales caractéristiques des formes de financement informel pratiquées par les agriculteurs.

Forme de financement informel	Principales caractéristiques				
	Objet principal de la transaction	Type de service financier	Bénéficiaires potentiels	Offreurs potentiels	Intérêt de l'offreur
Vente sur pied avec préfinance ment	Récolte sur pied de fruits et légumes.	Préfinancement ou avance sur le montant de la transaction de vente	Les arboriculteurs des zones potentielles, notamment les attributaires des terres des ex-domaines publics	Le commerçants collecteurs livreurs des fruits et légumes	- Négociation, de gré à gré, d'un prix d'achat préférentiel
L'association de production	Coproduction.	Apport d'un facteur de production (terre ou capital)	-Les propriétaires terriens sans capital -Les exploitants agricoles, sans terres	-Les exploitants agricoles, sans terres -Les propriétaires sans capital	Part de la production réalisée, valorisation d'un facteur de production possède
Crédit fournisseur	-Intrants ou services agricole dans une moindre mesure. -Acquisition de matériel agricole ou réalisation de forage	Crédit de paiement	Pour le crédit relatif aux services : -Les céréaliculteurs potentiels -Les éleveurs potentiels Pour le crédit relatif à l'achat d'intrants : -Les maraichers potentiels -Les éleveurs potentiels -Les aviculteurs potentiels	-Les professionnels de la location des services de produits vétérinaires -Les fournisseurs d'aliments du bétail et des volailles -Les revendeurs de matériel agricole -Les entreprises de réalisation de forages	Fidélisation des clients potentiels et ou amélioration du chiffre d'affaire
Le prêt entre particuliers	Argent liquide	Prêt non rémunère	Tous les agriculteurs	Parents, amis, et partenaires économiques	Méta-financier (solidarité, réciprocité...)

Source : I.N.R.A 2005

Chapitre II : Dispositifs et modes de financement du secteur agricole en Algérie.

III. Avantages et inconvénients du financement informel.

De nombreux points positifs semblent caractériser le secteur financier informel cependant, il ne faut pas croire que celui-ci est sans limite.

3.1. Les avantages

Nous avons plusieurs points positifs qui caractérisent le secteur financier informel dont nous distinguons :

-Le premier avantage est basé sur le renforcement et la consolidation communauté dans le cadre des relations de proximité.

-La facilité d'accès aux crédits informels est le second avantage que procure la finance informelle, contrairement à celui des prêts formels qui exigent des demandeurs de prêts de remplir une suite de critères contraignants et difficile à remplir.

-Les procédures exigée au finances informelles n'est pas compliquée, ce qui facilite et rend l'obtention du prêt très rapide, alors que celui du secteur bancaire exige le respect d'une procédure très lourde et longue pour avoir droit à l'accès aux crédits.

-Les exigences en termes de garanties sont plus souples chez les prêteurs informels alors qu'au niveau du secteur financier officiel, les banquiers réclament des cautionnements ou des hypothèques.

-Les modalités sont très flexibles, adaptable en fonction de la demande les emprunteurs, en ce qui concerne le montant, la destination de prêt et la durée du prêt qui peut être révisée en cas de nécessité, en jouant sur le taux d'intérêt.

En fin, les prêts accordés par la finance informelle sont considérés comme étant un privilège non pas comme un droit, tel qu'il est conçu par la clientèle dépositaire de fonds dans des banques. De ce fait les emprunteurs ne peuvent pas exercer des pressions sur les prêteurs.

3.2. Les inconvénients

On distingue les inconvénients auxquelles heurte le secteur financier informel comme suit :

-L'inconvénient majeur qui revient essentiellement dans le financement informel est lié au taux d'intérêt jugé trop élevé et à la durée du prêt qui est très courte, comparativement au secteur financier formel, prêtant à moyen et long terme et à des taux d'intérêts accessibles.

-Les conséquences dangereuses que génèrent certains accords de prêts entre des prêteurs et emprunteurs poussent certains prêteurs à la violence, lorsque l'emprunteur ne respecte pas les termes du contrat et s'il dispose d'un contrat notarial ou d'un chèque de garantie, il traduit l'emprunteur en justice.

Chapitre II : Dispositifs et modes de financement du secteur agricole en Algérie.

Conclusion

L'agriculture moderne a besoin pour son développement d'un soutien massif et multi forme de l'Etat, notamment en matière de mobilisation des ressources financières nécessaires. Cela est encore plus vrai pour l'agriculture algérienne dont la presque totalité des exploitations disposent de possibilités de financement réduites qui ne leur permettent pas de faire face aux divers coûts d'exploitations et d'équipements.

Dans le but de répondre à cette problématique, les pouvoirs publics avec la collaboration de la BADR ont mis plusieurs dispositifs que ce soit le crédit R'FIG ou Ettahadi avec 0% de taux d'intérêt dans l'optique d'encourager et d'aider les agriculteurs dans le financement à court, moyen ou long terme de leurs activités.

Le recours au marché financier informel trouve sa justification dans l'incapacité du secteur financier bancaire formel à jouer ce rôle d'intermédiaire institutionnel. Aussi, les causes à l'origine du développement et de la création des mécanismes en faveur de la finance informelle sont motivées par sa praticabilité et son opérationnalité.

Bibliographie

❖ Ouvrages

- 1-BAIROCH. P, « l'agriculture des pays développés.1880 à nos jour-production, productivité, rendements » Edition : Economica, paris, 1999.
- 2-BEDRANI. S, l'agriculture algérienne depuis 1966- étatisation ou privatisation. Op, 1981.
- 3-BEITONE.A, CAZORLA.A, DOLLO.C, DRAI.A, “Dictionnaire des sciences économiques”, éd. Mehdi, Alger 2013.
- 4-BEN YUCEF. B (2015), « Le rôle de l'agriculture dans le développement économique et social Qu'en est-il de l'Algérie ? », Communication au séminaire sur l'agriculture Organisé par l'université MOHAMED BOUDIAF de M'sila (Algérie).
- 5-BENISSAD. H, « La réforme économique en Algérie », OPU, 2ème édition, Alger.
- 6-BERDJAH. F, AIT BENNIOUR. H, BERKEMAL. W, « Analyse et gestion des risques des crédits bancaires », Université Abderrahmane MIRA de Bejaia, 2014/2015.
- 7-BESSAOUD. O (1987), La réforme agricole : une nouvelle tentative d'issue à la crise agricole de l'agriculture algérienne. Mondes en Développement, tome 17.
- 8-BOUYAKOUB. F, « L'entreprise et le financement bancaire », édition Casbah, Alger 2000.
- 9-ECREMENT. M, « Indépendance politique et libération économique » Ed. ENAP. OPU, 1986. Alger.
- 10-GRESLIER. H, « Aide-mémoire banque », Ed. Dunod, Paris 1979.
- 11- TIDAFI, T : « L'agriculture algérienne et ses perspectives de développement », Paris, François Maspéro, 1969.
- 12-VERNIMMEN. P, « Gestion et politique de la banque », Ed. Dalloz, Paris 1981.

❖ Articles et Rapports

- 1-ABDELLAOUI. H. H : « présentation de l'approche algérienne en matière d'agriculture biologique : potentiel, conditions de leur développement et perspectives pour la valorisation de la production algérienne.
- 2-BELAID. A, modalité, rôle et mobilisation des sources de financements informelle des entreprises du bâtiment en Algérie : cas de la wilaya de Tizi –Ouzou.
- 3-BOUCHAREB. A « Contribution à l'analyse des reformes agricoles en Algérie 1962.1993 ». Documentaire : Département d'agronomie. Blida. 1993.
- 4-Conseil national économique et social « rapport sur la ville algérienne et le devenir urbain du pays » B, O. n°6, Alger, session 1999.
- 5-DAOUDI. A, le financement informel dans l'agriculture algérienne : les principales pratiques et leurs déterminants, CahAgric, Vol. 19 • N° 4 • juillet-août 2010.
- 6-DAOUDI. A et SLIMANE. B, Le financement informel des exploitations agricoles en Algérie : un essai de caractérisation des principales pratiques, cahiers du CREAD, n°85-86, 2008.

7-DAOUDI. A et SLIMANE. B, le financement non institutionnel dans l'agriculture : quelques résultats d'une enquête rapide, INRAA l'laboratoire d'économie agricole et agroalimentaire.

8-Mutualité agricole : rapport annuel 2016.

9-MADR : « la politique de renouveau agricole et rural en Algérie », novembre 2014.

10-Office national des statistiques.

❖ **Thèses et mémoire**

1-BOURIC : « Impact du PNDA/PNDAR sur le développement économique », thèse de doctorat, 2010.

❖ **Webographie**

1-<https://www.mataf.net/fr/edu/glossaire/credit-a-moyen-terme>

2-<http://www.banque-info.com/lexique-bancaire/c/credit-par-acceptation--ou-aval>

3-<http://www.banque-info.com/lexique-bancaire/c/pre-acheteur>

4-<http://www.banque-info.com/fiches-pratiques-bancaires/le-credit-documentaire>

Chapitre 3

Chapitre III : Le financement bancaire du secteur agricole, cas de la BADR de Tizi-Ouzou

Introduction

L'agriculture algérienne a longtemps été le théâtre de contradictions et de problèmes, qui sont le résultat du non concordance des politiques agricoles avec la structure socio-économique du monde rural. Elle se trouve aujourd'hui face à un défi majeur, celui d'assurer la sécurité alimentaire.

Pour ce faire, plusieurs dispositifs ont été mis en place en collaboration avec la Banque de l'Agriculture et du Développement Rural qui a pour mission stratégique de contribuer conformément à la politique du gouvernement au développement de l'ensemble du secteur de l'agriculture et à la promotion des activités agricoles artisanales et agro-industrielles.

Afin de faire face aux conjonctures économiques et sociales et répondre ainsi aux attentes de la clientèle, la BADR a mis en place un programme d'action quinquennal, axé sur la modernisation de la banque, l'amélioration des prestations et l'assainissement comptable et financier.

Dans ce présent chapitre, notre analyse portera en premier lieu, sur l'historique et l'évolution de la BADR, qui comprendra la présentation, les missions, les objectifs et l'organisation de la BADR.

Puis dans la deuxième section notre étude se consacrera sur l'évaluation des crédits octroyés par la BADR relatif aux secteurs de l'agriculture et les contraintes existant dans leur octroiement.

Section 1 : Présentation, Historique et Evolution de la BADR

La Banque de l'Agriculture et du Développement Rural est une institution financière nationale créée par décret n°82-106 du 13 mars 1982 sous la forme juridique de société par actions. Elle est issue du démembrement de la BNA (Banque Nationale d'Algérie). Son capital social est de 54.000.000.000,00 DA. Elle a pour missions principales le développement du secteur agricole et la promotion du monde rural.

Chapitre III : Le financement bancaire du secteur agricole, cas de la BADR de Tizi-Ouzou

Elle est chargée de fournir aux entreprises publiques économiques conseils et assistance dans l'utilisation et la gestion des moyens de paiement mis à leur disposition, et ce, dans le respect du secret bancaire.

En vertu de la loi 90/10 du 14 avril 1994, relative à la monnaie et au crédit, la BADR est devenue une personne morale effectuant les opérations de réception des fonds du public, les opérations d'octroi des crédits, ainsi que la mise à la disposition de la clientèle les moyens de paiement et de gestion.

Constituée initialement de 140 agences, son réseau compte actuellement plus de 300 agences et 39 directions régionales. Quelques 7 000 cadres et employés activent au sein des structures centrales, régionales et locales. La densité de son réseau et l'importance de son effectif font de la BADR la première banque à réseau au niveau national. Son chiffre d'affaires s'élève à plus de 37.272.840.000 DA.

1. Historique de la BADR :

Plusieurs étapes caractérisent l'évolution de la BADR :

1.1.La période 1982-1990 :

Au cours de ces huit années, la BADR a eu pour objectif d'asseoir sa présence dans le monde rural, en ouvrant de nombreuses agences dans les zones à vocation agricole ; elle a acquis une notoriété et une expérience dans le financement de l'agriculture et de l'agro-alimentaire.

1.2.La période 1991-1999 :

La loi 90-10 ayant mis un terme à la spécialisation des banques, la BADR a élargi son champ d'intervention vers les autres secteurs d'activités, et notamment, vers les PME/PMI, tous en restant un partenaire privilégié du secteur agricole. Sur le plan technique, cette étape a été celle de l'introduction des technologies informatiques.

1.3.La période après l'an 2000 :

L'étape actuelle se caractérise par la nécessaire implication des banques publiques dans la relance des investissements productifs et la mise en adéquation de leurs activités et du niveau de leurs prestations avec les principes de l'économie de marché.

Chapitre III : Le financement bancaire du secteur agricole, cas de la BADR de Tizi-Ouzou

2. Les structures de la BADR :

La BADR est structurée en 21 directions centrales, le réseau qui se compose de 42 Groupements Régionaux d'Exploitation "G.R. E" (ex succursales), 310 agences réparties sur l'ensemble du territoire national.

2.1. La direction générale : Sous l'autorité du PDG, elle est chargée du suivi de toutes les activités de la BADR, elle est assistée de six départements généraux :

- Inspection générale ;
- Direction de l'audit interne « DAI » ;
- Département de la communication « DC » ;
- Secrétariat de la direction ;
- Conseil commissions et comités ;
- Conseillers.

2.2. Les directions centrales : Elles sont au total 25 directions à savoir :

- Direction générale adjointe « ressources et emplois » ;
- Direction générale adjointe « informatique, comptabilité et trésorerie » ;
- Direction générale adjointe « administration et moyens » ;
- Direction générale adjointe de recouvrement.
- Direction générale adjointe d'exploitation
- Direction générale adjointe opérations internationales.
- Direction générale adjointe engagements.
- Division internationale ;
- Direction du financement des grandes entreprises (D.F.G.E) ;
- Direction « Informatique central » (D.I.C) ;
- Direction du personnel (D.P) ;
- Direction des opérations techniques avec l'étranger (D.O.T.E) ;
- Direction du financement des petites et moyennes entreprises (D.F.P.M.E) ;
- Direction « informatique réseau d'exploitation » (D.I.R.E) ;
- Direction de revalorisation des ressources humaines (D.R.R.H) ;
- Direction des relations internationales (D.R.I) ;
- Direction du financement des activités agricoles (D.F.A.A) ;

Chapitre III : Le financement bancaire du secteur agricole, cas de la BADR de Tizi-Ouzou

- Direction de la télétransmission et de la maintenance informatique (D.T.M.I);
- Direction des moyens généraux (D.M.G) ;
- Direction du contrôle et des statistiques (D.C.S) ;
- Direction des études de marches et produits (D.E.M.P) ;
- Direction de la comptabilité générale (D.C.G) ;
- Direction de la réglementation, études juridiques et du contentieux (D.R.E.J.C)
- Direction du suivi et du recouvrement (D.S.R) ;
- Direction de la trésorerie (D.T) ;
- Direction de la prévision et du contrôle de gestion (D.P.C.G).

Chaque direction générale adjointe regroupe plusieurs directions, réunies sous la même autorité hiérarchique et affecte une tâche précise confiée et contrôlée par la DGA dont elle dépendait. A un niveau hiérarchique intermédiaire entre la direction générale et les directions adjointes et les directions régionales se trouve la direction de l'inspection générale chargée de contrôler l'activité du réseau sur le territoire national.

Les réseaux : Le groupement régional d'exploitation (GRE) est la structure hiérarchique supérieure au niveau de la wilaya. Il dirige un groupe d'agences installées dans la même wilaya.

L'agence bancaire est la force de frappe de toute la structure et l'initiatrice de toute opération, qui établit le lien direct entre le client et sa banque. Elle est organisée comme suit :

- **Agence principale (AP) :**

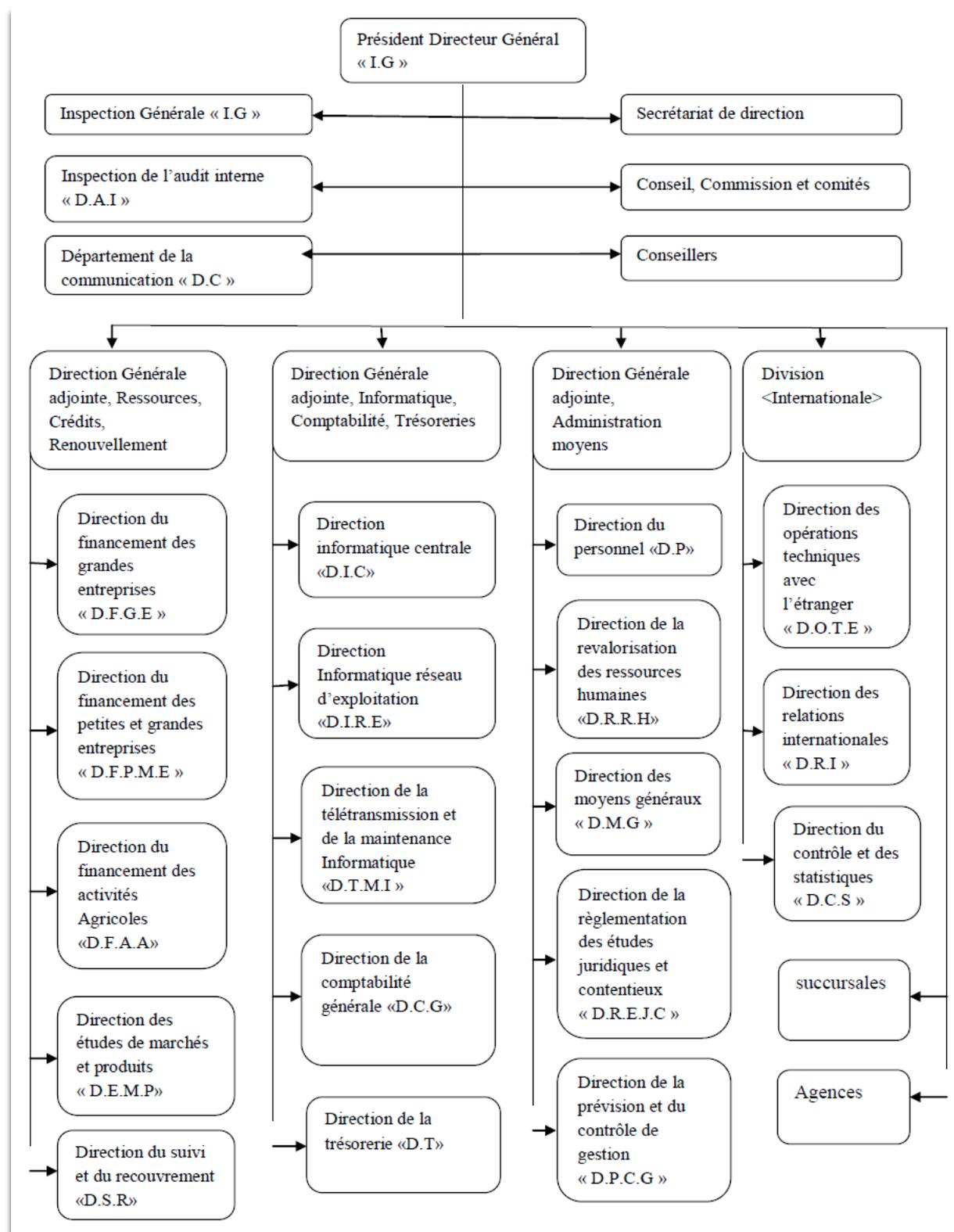
C'est une agence de wilaya (principale) qui dispose de tous les produits de la banque et les opérations courantes ; elle se distingue d'une agence locale d'exploitation par la compensation et les crédits promotionnels (supérieure à 50 000 DA)

- **Agence locale d'exploitation (ALP) :**

C'est une agence qui dispose de toutes les opérations courantes, ainsi que les opérations de crédits hypothécaire d'une somme inférieurs à cinquante mille dinars algériens (50 000 DA).

Chapitre III : Le financement bancaire du secteur agricole, cas de la BADR de Tizi-Ouzou

Figure n°04 : Organigramme général de la BADR¹



¹ Document interne à la BADR

Chapitre III : Le financement bancaire du secteur agricole, cas de la BADR de Tizi-Ouzou

3. Missions et objectifs de la BADR

La BADR c'est vu confier plusieurs missions et objectifs par les pouvoirs publics qui sont :

3.1. Les missions de la BADR

La BADR a été créée pour répondre à une nécessité économique, née d'une volonté politique afin de restructurer le système agricole, assurer l'indépendance économique du pays et relever le niveau de vie des populations rurales.

C'est ce qui lui confie les missions suivantes :

- Le traitement de toutes les opérations de crédit, de change et de trésorerie.
- L'ouverture de comptes à toute personne faisant la demande.
- La réception des dépôts à vue et à terme.
- La participation à la collecte de l'épargne.
- La contribution au développement du secteur agricole.
- L'assurance de la promotion des activités agricoles, agro-alimentaires, agroindustrielle et artisanales.
- Le contrôle, avec les autorités de tutelle, de la conformité des mouvements financiers des entreprises domiciliées.
- La contribution au développement du secteur agricole.

Pour mieux assurer ses tâches et ses missions, et pour se rapprocher de plus en plus de ses clients, constitués essentiellement d'agriculteurs, d'entreprises et opérateur privés, la BADR a jugé utile d'élargir ses pouvoirs de décision- selon des critères définis tels que la nature des crédits sollicités, leurs montants, et le domaine d'activité où ces crédits seront utilisés- aux structures d'exploitations pour qu'elles aient plus de liberté dans leurs activités et jouir d'avantages de pouvoirs de décision, et de ce fait elles deviennent plus compétitives et perspicaces dans leur décision.

Toutes ces instances (succursales, agences centrales, agences, ...etc.) externes au siège font partie de l'organisation décentralisée de la banque.

3.2. Les objectifs de la BADR :

Les objectifs de la BADR s'articulent autour des axes suivants :

- L'augmentation des ressources aux meilleurs coûts et rentabilisation de celles-ci par des crédits productifs et diversifiés dans le respect des règles.
- La gestion rigoureuse de la trésorerie de la banque tant en dinars qu'en devise.

Chapitre III : Le financement bancaire du secteur agricole, cas de la BADR de Tizi-Ouzou

- L'assurance d'un développement harmonieux de la banque dans les domaines d'activités la concernant.
- L'extension et le redéploiement de son réseau.
- La satisfaction de ses clients en leur offrant des produits et services susceptible de répondre à leurs besoins.
- L'adaptation d'une gestion dynamique en matière de recouvrement.
- Le développement commercial par l'introduction de nouvelles techniques managériales telles que le marketing et l'insertion de nouvelles gammes de produits.

4. La stratégie de la BADR dans le financement du secteur agricole :

Le financement est une des clés du développement et de la promotion du monde agricole. La BADR s'inscrit comme étant le Pivot financier et l'acteur central de développement du secteur de l'agriculture.

La contribution à la sécurité alimentaire est au cœur de sa stratégie de financement. Depuis son repositionnement stratégique en mai 2005, La BADR a recentré ses interventions aux domaines de l'agriculture (allant de la production en amont, à la distribution en aval), avec un éventail de plus de 300 activités retenues dans sa nomenclature.

4.1. Les modalités d'intervention

Elles sont de deux types :

- Le financement par les ressources BADR,
- La gestion des différents fonds de soutien à l'agriculture.

4.2. Les objectifs stratégiques et complémentaires

Ils sont de deux types :

- Renforcement du financement du secteur agricole par des produits bancaires adaptés ;
- Amélioration de la bancarisation du secteur agricole et de l'offre de services bancaires à ses acteurs.
-

5. Les principaux axes de réalisation des objectifs :

Plusieurs axes peuvent être utilisés :

Chapitre III : Le financement bancaire du secteur agricole, cas de la BADR de Tizi-Ouzou

a. Financement global de l'ensemble des activités agricoles (amont et aval) :

La BADR finance l'ensemble des activités agricoles ou liées à l'agriculture (amont et aval). Elle intervient dans toutes les activités rentrant du secteur agricole, para-agricole et agro-alimentaire : production agricole, végétale et animale (élevage), pêche et aquaculture, industrie alimentaire, industrie des boissons, industrie du tabac, activités périphériques, commerce et distribution, emballage et conditionnement, transport, entreposage et manutention ainsi que le développement rural.

b. Accompagnement intégral des filières agricoles :

La BADR finance l'ensemble des activités liées à une filière donnée. À titre d'exemples, nous pouvons citer la filière céréale, avicole, aquaculture, etc.

c. Intégration entre les opérateurs industriels et les agriculteurs :

Pour l'intégration entre Agriculteurs et Industriels, la BADR a mis en place le crédit fédératif. Ce crédit triangulaire (banque/opérateur intégrateur/ producteur) incitatif a été pensé pour favoriser une véritable synergie et une intégration réfléchie de l'ensemble de la chaîne agricole (d'amont en aval) via la création de pôles agricoles d'excellence. Reliés par des crédits bancaires, les opérateurs et unités de valorisation, notamment ceux activant dans l'industrie agroalimentaire, accordent sur des bases contractuelles ces préfinancements « crédits fournisseurs » à des agriculteurs, des éleveurs et à des unités de services activant dans leurs filières respectives. Ce type de crédit vise à assurer, d'une part, un approvisionnement correct des industriels, et d'autre part, il assure un financement et un marché à l'Agriculteur.

d. Diversification et adaptation des produits de financement :

La BADR a prévu toute une batterie de « crédits » assez diversifiée, à même de répondre à l'ensemble des besoins de financement des agriculteurs. On distingue :

1) Crédits d'exploitation :

- Crédits d'exploitation classique ;
- Crédits REFIG : crédits de campagne bonifié à 100% par l'état, concernant toutes les filières agricoles (céréaliculture, aviculture, pomme de terre, dattes...) ;
- Crédits fédératifs court terme bonifié à 100% par l'État pour les opérateurs tels que les transformateurs des tomates, laiteries, abattoirs, exportateurs de dattes...etc.

2) Crédits d'investissement :

- Crédit d'investissement classique ;

Chapitre III : Le financement bancaire du secteur agricole, cas de la BADR de Tizi-Ouzou

- Crédit ETTAHADI : crédit d'investissement bonifié par l'État. Il concerne toutes les filières d'activité agricoles.
- Financement en leasing pour le machinisme agricole et du matériel d'irrigation ;
- Crédits fédératifs moyen terme bonifié selon la formule Ettahadi ;
- Financement des jeunes agriculteurs dans le cadre des dispositifs : ANSEJ, CNAC, ANGEM ;
- Crédits bonifiés proposés aux industriels et P.M.E. (rentrant dans la nomenclature des activités à financer).
- Crédits avec un différé totalement bonifié de 3 à 5 ans et un bénéfice de 2% de bonification à l'issue de la période de différé.

La BADR fait intégrer en cas d'insuffisances de garanties : la garantie C.G.C.I. pour les P.M.E et la garantie F.G.A. pour les Agriculteurs (le F.G.A. est géré actuellement par la C.G.C.I.).

Section 2 : Analyse des crédits agricole de la BADR

Lors d'un octroi de crédits auprès de la banque, les agriculteurs algériens rencontrent des difficultés. A cet effet nous avons mené une enquête de terrain auprès d'un échantillon réalisé par nous-même à partir des questionnaires distribués aux agriculteurs et la BADR banque dans la wilaya de Tizi-Ouzou pour évaluer les conditions de financement bancaire à partir de la comparaison de la perception des demandeurs de crédits et les comportements de financement de la banque.

Cette section est répartie en 2 axes. Dans le premier, on présentera la place qu'occupe l'agriculture dans le financement global octroyé par la BADR à partir de 2013 jusqu'à 2017 pour estimer son importance au niveau de la banque et son évolution numérique à travers différentes années, le deuxième axe sera consacré à l'analyse des résultats de l'enquête de terrain afin de déterminer les obstacles que rencontrent les agriculteurs dans l'acquisition de crédit.

1. Les investissements de la BADR (2013-2017) :

La BADR dispose d'un éventail de produits mis à la disposition de ses clients à savoir : Comptes bancaires, Crédits, Cartes monétiques, E-Banking qui ont pour objet de répondre aux besoins évolutifs des divers secteurs d'activités et en particulier dans notre domaine d'expertise à savoir le financement du secteur agricole.

Chapitre III : Le financement bancaire du secteur agricole, cas de la BADR de Tizi-Ouzou

Notre étude va se porte principalement sur les ressources affecter par la BADR sur la wilaya de Tizi-Ouzou qui regroupe les 11 agences qui sont respectivement :

571 Azazga, 572 Larbaa Nath Irathen, 573 Ain El Hammam, 574 Draâ El Mizan, 576 Draâ Ben Khedda, 579 Ouacifs, 580 Tizi-Ouzou, 581 Tigzirt, 582 Ouadhias, 584 Azzeffoun, 588 Tizi-Rached

Pour ce faire, nous allons analyser le tableau des emplois de la BADR de 2013 à 2017 :

Tableau n°11 : Crédits à court terme octroyé par la BADR

(En milliers de DA)

CREDITS	Réalisation fin 2013	Réalisation fin 2014	Réalisation fin 2015	Réalisation fin 2016	Réalisation fin 2017
I-Crédit à Court Terme	398 069	687 561	895 669	986 312	1 049 457
DONT :					
DECOUVERT	0	0	3 088	2 834	3 692
Crédit d'exp CT 216	14 409	4 150	82 631	87 110	163 932
Crédit de stocks 324	0	0	0	93 273	86 593
Crédit PNDA en attente d'ASF 306	807	807	807	807	807
RFIG 310	49 338	103 045	182 119	222 310	228 388
Rééchelonnement C, T intérêt 330	12 476	4 039	0	0	0
AVANCES DIVERSES	269 576	529 245	528 511	510 321	500 000
CES ressources affectées 386	30 759	29 112	30 759	30 440	29 669
CEAR + PRO IMP	20 704	17 163	67 754	39 217	36 376

Source : fait par nos soins en se basant sur les informations fournies par l'agence BADR

Les crédits à court terme ne détiennent qu'une petite part dans les investissements de la BADR, à savoir : 4,27 % en 2013, 5,23% et 5,61% en 2014 et 2015 pour atteindre 5,90%.

Cette évolution est due principalement à la croissance du crédit R'FIG qui est un crédit d'exploitation totalement bonifié destiné au financement des agriculteurs et qui détient une bonne place dans les crédits à court terme : une moyenne calculer de 18,48 % pour les 5 années étudiées. Le crédit R'FIG a connu une évolution de 108,85% de 2013 à 2014 passent de 49 338 MDA à 103 045 MDA, cependant il a connu une baisse dans son évolution durant les années 2016 et 2017 passent de 222 310 MDA à 228 388 soit 2,73%. La raison principale

Chapitre III : Le financement bancaire du secteur agricole, cas de la BADR de Tizi-Ouzou

revient au taux d'intérêt de **0%** à son lancement et qui a été réajusté à un taux de bonification fixé à **3%** au minimum, ce qui a ralenti considérablement la demande des agriculteurs pour ce dispositif.

Tableau n°12 : Crédits à moyen et long terme octroyé par la BADR

(En milliers de DA)

CREDITS	Réalisation fin 2013	Réalisation fin 2014	Réalisation fin 2015	Réalisation fin 2016	Réalisation fin 2017
II-Crédits à M L T	6 696 570	9 989 337	12 359 155	13 761 103	13 459 706
DONT :					
Crédit équipement MT RESTRUCTURATIO 232	47 702	15 705	2 101	23 532	5 660
Crédit équipement MT ORDINAIRES 234	263 175	210 074	156 152	138 640	142 540
HABITAT RURAL (ressources) 239	1 290	0	609	0	275
Habitat rural personnel BADR 241	0	0	28	0	0
MT ANSEJ/CNAC 244	657 847	366 928	179 659	63 706	12 232
HABITAT RURAL 245	18 014	30 347	35 307	41 128	45 830
Crédit MT partiellement bonifié 287	386 612	842 508	846 766	429 274	290 446
ANGEM 298	18 423	10 974	6 064	0	604
PECHE 313	0	139 582	0	0	0
MT REECHEL CAPITAL 332	204 608	207 944	161 142	111 524	50 342
CREDIT BAIL LEASING (190+366)	6 073	10 238	71 547	148 743	181 133
CMT ETTAHADI 379	0	0	3 527	119 137	158 652
CLT PARTIELLEMENT BONIFI 288	1 658 006	2 355 306	2 853 018	3 644 247	3 678 297
CLT rééchelonnement C bonifié 328	67 953	99 545	286 100	283 169	275 437
CLT CONSOLIDATION 329	170 000	170 000	170 000	170 000	119 000
ANSEJ +CNAC LT 355	3 196 867	5 529 432	7 583 678	8 515 552	8 261 647
CLT ETTAHADI BONIFIE 384	0	0	2 457	89 451	237 611
III -Comptes divers	5 965	5 752	0	0	0
IV-Créances impayées 385 à 389	2 201 091	2 458 042	2 697 380	2 827 044	3 267 464
Total Emplois clientèles (I+ II+ III+ IV)	9 301 695	13 140 692	15 952 204	17 574 459	17 776 627

Source : fait par nos soins en se basant sur les informations fournies par l'agence BADR

Chapitre III : Le financement bancaire du secteur agricole, cas de la BADR de Tizi-Ouzou

On remarque une faible augmentation des crédits octroyés par la BADR durant ces 5 dernières années, avec un total de 9 301 695MDA en 2013 pour 13 140 692MDA en 2014 soit une augmentation de 41,27 %. On remarque aussi que les taux ont tendance à diminuer avec juste 21,39 % pour 2015, de 10,16 % en 2016 et que de 1,15 % pour la dernière année.

Cette faiblesse dans l'évolution de l'activité du crédit, durant les années 2015-2016-2017, est à mettre en relation avec les difficultés de la conjoncture économique que traverse notre pays et qui n'a pas manqué de ralentir l'essor des investissements des banques et dans pratiquement tous les secteurs de l'économie nationale.

La BADR enregistre une très faible activité financière en comparaison aux banques privées telle que la Sociétés Générale Algérie ou la BNP PARIBAS, qui sont à un total des crédits à la clientèle de 154 750 493MDA et 146 317 053MDA en 2016, et encore beaucoup plus faible en comparaison a la BNA qui enregistre 648 460 000MDA de crédits octroyés en 2016.

Cette faiblesse des crédits à la clientèle de la BADR renvoi a la population et au secteur que la BADR finance, les taux d'intérêt relativement fort quand ceux-ci ne sont pas bonifier et la complexité dans les démarches administratives.

Tableau n°13 : Les crédits relatifs aux secteur agricoles

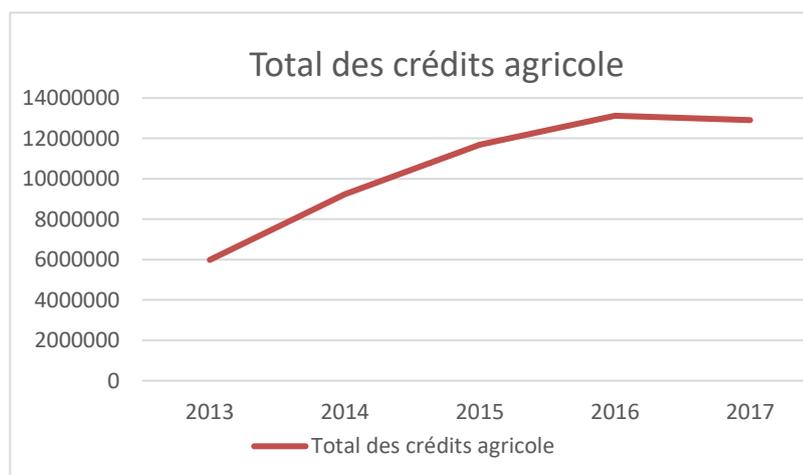
(En milliers de DA)

CREDITS	Réalisation fin 2013	Réalisation fin 2014	Réalisation fin 2015	Réalisation fin 2016	Réalisation fin 2017
RFIG 310	49 338	103 045	182 119	222 310	228 388
MT ANSEJ/CNAC 244	657 847	366 928	179 659	63 706	12 232
HABITAT RURAL 245	18 014	30 347	35 307	41 128	45 830
Crédit MT partiellement bonifié 287	386 612	842 508	846 766	429 274	290 446
ANGEM 298	18 423	10 974	6 064	0	604
CMT ETTAHADI 379	0	0	3 527	119 137	158 652
CLT PARTIELLEMENT BONIFIE 288	1 658 006	2 355 306	2 853 018	3 644 247	3 678 297
ANSEJ +CNAC LT 355	3 196 867	5 529 432	7 583 678	8 515 552	8 261 647
CLT ETTAHADI BONIFIE 384	0	0	2 457	89 451	237 611
Total des crédits agricole	5 985 107	9 238 540	11 692 595	13 124 805	12 913 707
Evolution en %	-	54,35%	26,56%	12,24%	-1,6

Source : fait par nos soins en se basant sur les informations fournies par l'agence BADR

Chapitre III : Le financement bancaire du secteur agricole, cas de la BADR de Tizi-Ouzou

Figure n°05 : Evolution des crédits agricoles



Source : fait par nos soins en se basant sur les informations fournies par l'agence BADR.

Les crédits du secteur agricole ont connu un bond significatif en 2014 et 2015, avec une évolution respective de 54,35% et 26,56%, cela est dû au nouveau plan de relancement du secteur agricole établi par les pouvoirs publics et dont la démarche principale est synthétisée sur 3 grands axes qui sont :

- La valorisation des productions agricoles, du développement rural et des ressources halieutiques et lancer des programmes de modernisation et d'intégration des filières de large consommation (céréales, le lait cru, la pomme de terre, l'oléiculture, et les viandes),
- Mise en place d'un système de régulation, afin de sécuriser et stabiliser l'offre de produits de large consommation,
- Création d'un environnement incitatif et sécurisant, à travers la modernisation et l'adaptation du financement.

Malheureusement, cette évolution a connu un frein et même un léger déclin durant l'année 2017 dû encore une fois aux difficultés de la conjoncture économique à la suite de la chute des prix du pétrole sur les marchés internationaux depuis 2014.

On remarquera le manque de ressources concédé aux crédits RFIG et Ettahadi durant les années 2013 et 2014, la raison principale revient au manque d'informations des agriculteurs vis-à-vis de ses deux dispositifs. Pour ce qui concerne les crédits ANSEJ/CNAC/ANGEM, ils ont connu une très net régression durant ces dernières années cela revient au durcissement des conditions d'accès aux crédits.

Chapitre III : Le financement bancaire du secteur agricole, cas de la BADR de Tizi-Ouzou

Tableau n°14 : la place du secteur agricole au niveau de la BADR

CREDITS	Réalisation fin 2013	Réalisation fin 2014	Réalisation fin 2015	Réalisation fin 2016	Réalisation fin 2017
Total des Crédits Agricole	5 985 107	9 238 540	11 692 595	13 124 805	12 913 707
Total des Emplois Clientèles	9 301 695	13 140 692	15 952 204	17 574 459	17 776 627
C agricole/ C total	64,34%	70,30%	73,29%	74,68%	72,64%

Source : fait par nos soins en se basant sur les informations fournies par l'agence BADR

Les crédits agricoles détiennent une place prépondérante dans les actifs de la BADR, avec plus de 60% pour l'année 2013 et 72,64% pour 2017 et cela malgré la loi 90/10 relative à la monnaie et au crédit².

2. Analyse des conditions bancaires dans le financement du secteur agricole

Lors d'un octroi de crédit auprès de la banque, les agriculteurs algériens rencontrent des difficultés. A cet effet nous avons mené une enquête de terrain auprès d'un échantillon réalisé par nous-même à partir des questionnaires distribués aux agriculteurs et à la banque BADR dans la wilaya de Tizi-Ouzou pour évaluer les conditions de financement bancaire à partir de la comparaison de la perception des demandeurs de crédits et les comportements de financement de la banque.

Dans ce 2eme axe, nous présenterons les choix méthodologiques retenus pour la réalisation de notre recherche.

a. L'enquête de terrain :

Dans le but d'atteindre l'objectif de mettre en évidence les conditions bancaires dominantes en matière de financement agricole, nous avons réalisée deux types d'enquête au niveau de la région de Tizi-Ouzou : l'une concerne les agriculteurs et l'autre concerne les banquiers.

² Loi 90/10 relative à la monnaie et au crédit : les investissements privés étrangers sont désormais autorisés dans toutes les activités économiques, sauf celles expressément réservées à l'Etat, et non plus limités à des participations minoritaires dans le cadre de coentreprises ; ils bénéficieront, ainsi que leurs intérêts, d'une garantie de rapatriement ; ils devront en retour être orientés vers des activités créatrices d'emploi et favoriser les transferts de technologies. Les banques étrangères pourront aussi ouvrir des succursales en Algérie. Les investissements privés algériens sont également encouragés.

Chapitre III : Le financement bancaire du secteur agricole, cas de la BADR de Tizi-Ouzou

Concernant cette dernière, nous avons pris comme échantillon la BADR banque. Ce choix est justifié par l'importance et le rôle que détient la BADR dans le financement du secteur agricole. Concernant l'enquête sur les investisseurs, nous avons sélectionné un échantillon de quarante (40) ; cette enquête auprès des agriculteurs vise à mettre en évidence les conditions bancaires de financement vues par ces derniers, en tant que demandeur de financement.

b. Questionnaire :

La cueillette de données a été réalisée à l'aide de questionnaire. Ce dernier est élaboré à partir d'une méthodologie bien spécifique, où nous avons pu fixer nos objectifs de recherche, ce qui nous a permis d'analyser, de traiter, et d'interpréter les résultats obtenus de cette enquête.

Concernant le questionnaire destiné aux banquiers, il est constitué de 11 questions qui portent sur l'évaluation des demandes du crédit.

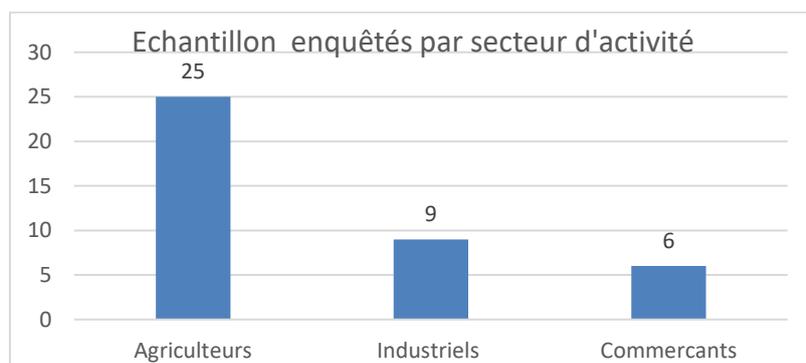
Concernant le questionnaire destiné aux investisseurs, il se compose de deux parties, la première partie est d'ordre général qui vise à identifier le secteur d'activité, le type de crédit demandé et les dispositifs de soutien de l'Etat. La seconde partie porte des questions sur les conditions bancaires d'octroi de crédits (durée de remboursement, les taux d'intérêt, garanties exigées par les banques, dossier de traitement d'une demande de financement...).

c. Profil de l'échantillon :

Le dépouillement des questionnaires récupérés révèle des remarques intéressantes à soulever concernant les conditions bancaires de financement du secteur agricole.

Avant d'en venir, nous présentons d'abord quelques données d'ordre général de l'échantillon

Figure n°06 : Répartition de l'échantillon par secteur d'activité



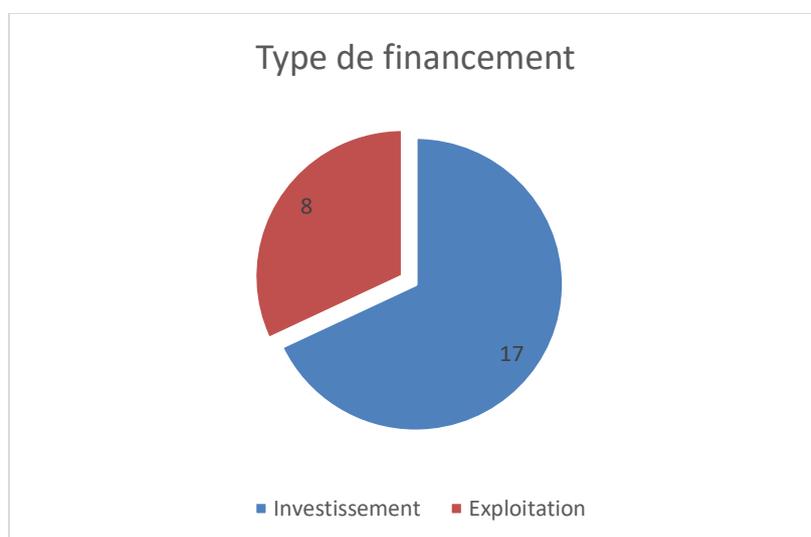
Source : fait par nos soins en se basant sur les informations de l'enquête

Chapitre III : Le financement bancaire du secteur agricole, cas de la BADR de Tizi-Ouzou

La lecture du graphique ci-dessous montre que le secteur dominant est le secteur agricole avec pas moins de 25 agriculteurs représentant un taux de 62,5% du total des demandeurs de crédits, puis le secteur d'industrie avec 9 demandeurs de crédit, soit une part de plus de 22% du total, et 6 clients exerçant dans le domaine de commerce, soit une part de plus de 15% du total.

Pour le suivis de notre enquête, on se basera principalement sur les demandeurs de crédits relatif au secteur de l'agriculture.

Figure n°07 : Types de crédit demandés par les agriculteurs enquêtés :



Source : fait par nos soins en se basant sur les informations de l'enquête

On constate que le type de crédit le plus demandé par les agriculteurs que nous avons enquêté est le crédit d'investissement de nombre 17, représentant 68%, alors que le crédit d'exploitation est moins demandé, à raison de 8 demandeurs de crédits soit 32% du total,

d. Analyse globale :

A partir des questions posées aux agriculteurs, on a pu établir un tableau récapitulatif des différentes réponses concernant les conditions d'octroi de crédits par la BADR de Tizi-Ouzou

Chapitre III : Le financement bancaire du secteur agricole, cas de la BADR de Tizi-Ouzou

Tableau n°15 : Les conditions bancaires de financement :

		Nombre des agriculteurs enquêtés	Pourcentage
Durée de remboursement fixée par la banque	Largement suffisante	2	8 %
	Juste suffisante	13	52 %
	Insuffisante	10	40 %
	Total	25	100 %
Taux d'intérêt proposes par la banque	Intéressants	12	48 %
	Acceptable	5	20 %
	Élevés	5	20 %
	Exagère	3	12 %
	Total	25	100 %
Garanties exigées par la banque	Faible	0	0 %
	Acceptable	8	32 %
	Excessives	17	68 %
	Total	25	100 %
Temps pris pour la réponse à une demande de crédit	Court	2	8 %
	Acceptable	10	40 %
	Long	13	52 %
	Total	25	100 %
Le dossier de demande de financement	Raisonnable	10	40 %
	Difficile à constituer	15	60 %
	Total	25	100 %
Appréciation globale sur les conditions d'accès au financement bancaire	Facile	1	4 %
	Acceptable	5	20 %
	Difficiles	12	48 %
	Décourageantes	7	28 %
	Total	25	100 %

Source : Réalisé par nous-mêmes à partir des résultats de l'enquête.

L'appréciation globale faite par les agriculteurs enquêtés au niveau de la banque BADR, montre que plus de 48% de ceux-ci voit « difficile » l'accès au financement bancaire dont plus de 28% y voit même « décourageant ». D'une manière détaillée, plus de 92% de l'échantillon n'est pas vraiment satisfait de la durée de remboursement fixée par les banques puisqu'il y voit une durée « juste suffisante », voire « insuffisante ».

Chapitre III : Le financement bancaire du secteur agricole, cas de la BADR de Tizi-Ouzou

Concernant les taux d'intérêt proposés par la banque, ceux-ci sont jugés intéressants par 48% des agriculteurs, cela revient à dire que la majorité des crédits octroyés par la BADR sont des dispositifs bonifiés à 99% voire même à 100%.

Les conditions bancaires paraissent aussi difficiles en tenant compte des garanties exigées par la BADR. Selon plus de 68% des agriculteurs enquêtés jugent ces garanties « excessives ». De même en ce qui concerne le temps que prend la banque pour donner suite à une demande de financement ; en effet, la majorité des agriculteurs (plus de 52%) y voit au moins « long ». En fin, le dossier administratif de demande de financement exigé par les banques semble « difficile à constituer » par les demandeurs de financement bancaire, selon l'avis de plus de 60% des agriculteurs enquêtés.

3. Les obstacles du financement du secteur agricole

Plusieurs problématiques se posent en matière de financement de projet agricole. Parmi ces obstacles : La lenteur dans le traitement des dossiers de demande de crédit, la faiblesse accusée en matière de fonds propres, les critères de solvabilité et de rentabilité, l'analyse et l'évaluation du risque, le respect des règles prudentielles se conjuguent pour rendre difficile sinon impossible l'accès au financement, l'absence ou l'insuffisance dans certains cas, de garanties à présenter à la banque par les promoteurs, cependant, les garanties exigées par les banques sont excessives, les taux d'intérêts appliqués par les banques sont très élevés, l'absence de moyens matériels et du foncier, la régulation inadaptée aux nécessités d'allocation des ressources, des dispositifs de garanties des crédits bancaires d'investissement sont mis en place par les pouvoirs publics pour pallier à ces difficultés.

La trilogie « financement - foncier - bureaucratie » reflète à la fois la masse de problèmes à surmonter par les promoteurs et atteste du degré élevé d'immaturation de la stratégie d'attraction et de promotion des investissements.

a. Conditions bancaires :

Une grande partie des petits exploitants et d'éleveurs, estimée à près de 80% des agriculteurs n'ont pas les conditions et garanties d'accès au financement bancaires, notamment celles liées à l'assurance agricole.

Autre facteur de l'inefficacité des crédits sur les prix, le financement est d'abord destiné aux grosses entreprises, dont certaines sont publiques, comme l'OAIC (Office

Chapitre III : Le financement bancaire du secteur agricole, cas de la BADR de Tizi-Ouzou

interprofessionnel des Céréales), qui gère les importations de céréales. Les petits fellahs, eux, sont peut-être touchés par les crédits. Enfin, les exploitants des terres publiques, exploitations individuelles (EAI) ou collectives (EAC), qui constituent les meilleures terres du pays, accèdent difficilement au crédit. Ne disposant pas de titre de propriété, ils ne peuvent présenter de garanties, et ne sont donc pas bancables. Le crédit Refig a tenté de contourner cette difficulté, sans grand succès. Seuls les fellahs exploitant de grandes superficies et pouvant présenter d'autres garanties peuvent réellement tirer profit des financements disponibles.

b. Le foncier agricole :

L'absence d'un marché foncier formel structuré a pénalisé et pénalise encore les propriétaires qui veulent se séparer de leur terre, en cas d'héritage ou de cessation d'activité par manque de vocation ou par ambition.

L'obstacle au développement agricole le plus important demeure celui de la propriété en indivision qui stérilise la terre et même l'abandonne en friche. La mésentente entre les cohéritiers provoque en général l'abandon de la terre surtout si la propriété est parcellisée et ne trouve pas de locataires, qui préfèrent des exploitations d'un seul tenant, ou d'associés. Faute d'entretien la terre se dégrade et le capital foncier perd sa valeur et se déprécie. La majorité des exploitations agricoles algériennes se trouvent en indivision du moins celles du secteur privé historique. Une enquête récente, limitée à la zone des hautes plaines a révélé que 41 % des exploitations privées et 60,5 % des terres exploitées sont concernées par l'indivision.³ Cependant faute de statistiques actualisées nous ne pouvons que relever cette situation sans pouvoir la mesurer ni apprécier son importance sur les terres en friche et encore moins son incidence sur la production. Aussi l'accès à la terre et par conséquent à la profession agricole ne peut avoir lieu que par voie d'héritage. Les investisseurs potentiels ne trouvent pas de terre. La seule possibilité d'accès au foncier agricole reste la mise en valeur des terres relevant du domaine de l'Etat dans des zones prédéterminées avec toutes les tracasseries administratives pour l'octroi et l'aménagement des parcelles.

³ Aït Amara .H : La transition de l'agriculture algérienne vers un régime de propriété individuelle et d'exploitation familiale. Cahiers Option Méditerranéenne vol.36 1999

Chapitre III : Le financement bancaire du secteur agricole, cas de la BADR de Tizi-Ouzou

c. Cadre administratif et judiciaire :

La complexité des démarches administratives est l'un des problèmes que les agriculteurs algériens rencontrent au cours de leur développement.

- Les lenteurs administratives dans le déblocage des fonds par les différentes instances étatiques.
- La constitution de différents dossiers, dont l'étude est confiée à plusieurs autorités.

Les entreprises agricoles du secteur public, ne font qu'émettre des souhaits d'être dotés de tel ou tel matériel et la décision finale revient à l'administration de tutelle et à la banque. Il est fréquent que les entreprises se voient imposer un matériel ou des intrants qu'elles n'ont pas demandé.

Aux lenteurs de la bureaucratie s'ajoutent les fréquentes pénuries de biens et de services, le retard des livraisons et produits non conformes aux demandes exprimées, souvent imposées aux exploitations par des offices qui détiennent le monopole de commercialisation. Le peu de matériel livrés aux exploitations du secteur public est mis entre les mains d'ouvriers agricoles peu qualifiés et surtout peu motivés et peu intéressés par les résultats.

4. Pour une agriculture plus performante

Dans le domaine du crédit et du financement de l'agriculture, il est reconnu par tout le monde que le système mis en place a atteint ses limites et s'est avéré incapable de répondre aux attentes du monde agricole ; Il en est résulté, naturellement, un endettement de plus en plus lourd des producteurs et une réduction progressive des crédits à court, à moyen et long terme mettant ainsi en danger l'existence même du patrimoine national productif. Nous avons, par ailleurs, assisté entre autres déviations, à l'apparition de financements informels qui, en plus, ont eu pour effet :

- De détourner, de leur vocation naturelle, les producteurs et les exploitants ;
- De réduire l'impact de tout effort consentis pour encourager les investissements et l'augmentation du capital productif.

La situation actuelle du financement agricole peut être considérée comme préoccupante eu égard à la régression considérable enregistrée dans les montants alloués aux agriculteurs tant en crédits d'exploitation qu'en crédits d'investissement démontrant ainsi si besoin est l'absence d'un système de financement approprié et adapté aux spécificités du monde agricole.

La réhabilitation du crédit agricole constitue plus que jamais la revendication majeure de

Chapitre III : Le financement bancaire du secteur agricole, cas de la BADR de Tizi-Ouzou

nos fellahs et s'inscrit dans :

- Le principe de la mise en place d'un véritable crédit agricole mutuel étant, enfin, retenu et les premières caisses en cours d'installation sous l'égide de la CNMA, il s'agit maintenant de l'accompagner et de le renforcer ;
- La profession en sera pleinement responsable et y aura également à jouer un rôle déterminant non pas parce qu'elle y sera largement représentée mais surtout parce qu'elle contribuera largement à sa gestion directe et à la mobilisation de ses ressources financières.

En effet, les mesures d'ordre financier prises, ces dernières années en faveur des agriculteurs sont de nature à assainir la situation conflictuelle qui a prévalu ces dernières années et rétablir, ainsi et pour le bien de l'agriculture les bonnes relations qui auraient dû toujours exister entre l'agriculteur et ses banquiers.

Face à des difficultés persistantes, les pouvoirs publics, persuadés ou poussés par la profession, ont tour à tour spécialisé une banque, créé une banque agricole et allégé très fortement les procédures sans résultats probants. Aujourd'hui, la profession évoque avec satisfaction la mise en place du crédit mutualiste en sollicitant l'Etat afin qu'il apporte les fonds qui ne peuvent être recueillis par elle en raison de la faiblesse des ressources de la majorité de ses adhérents.

A la différence du crédit bancaire classique fondé presque exclusivement sur la surface financière du fellah, le crédit mutuel accepte de partager le risque et base l'octroi du prêt sur la confiance. Mais, dans l'un comme l'autre cas le remboursement est un acte ordinaire obligatoire qui ne peut être mis en œuvre dans la pratique de l'octroi des attestations administratives. Cette façon de faire a eu des conséquences fâcheuses sur les agriculteurs et plus spécialement sur les organismes de crédits ? Le fellah ne distingue plus le crédit de l'acte d'aide. Cet état d'esprit a été créé depuis fort longtemps et s'est trouvé prolongé par les méthodes de distribution auxquelles on a toujours recouru et qui consistent à dresser des listes sans se préoccuper suffisamment des besoins financiers réels et des possibilités de remboursement.

Or, c'est seulement dans une démarche individuelle et d'un contrat librement débattu que le fellah prendra conscience du caractère bilatéral de l'acte de crédit. Cela doit mettre en œuvre les techniques nouvelles de prêts et les institutions adéquates de crédit. Lorsqu'on sait le rôle déterminant joué par une politique de crédit rationnellement appliquée dans la

Chapitre III : Le financement bancaire du secteur agricole, cas de la BADR de Tizi-Ouzou

modernisation et l'expansion de la production on peut mesurer l'écart existant entre la réalité d'aujourd'hui et les implications de changement.

Sont en cause, la bancabilité de la majorité des fellahs, les procédures et l'inefficacité des institutions de crédit et l'absence de titres de propriétés pour la majorité des propriétaires Melk. On retrouve là, une fois encore les structures agraires et le problème foncier.

Enfin, il ressort que la construction d'une autre agriculture, puisque c'est de cela qu'il s'agit, serait utilement accompagnée par une réforme des institutions agricoles tandis que la nécessité d'une démarche active demande un cadre d'arbitrage approprié susceptible de pousser à plus de transparence sans laquelle ce programme pâtira à l'instar des opérations passées, car conduites en « solitaires » par les agents de l'administration. En plus, parmi les actions de soutien et d'accompagnement, il y a la formation, la vulgarisation, la préservation des sols, l'équipement agricole et le rôle de la profession qui insufflent une dynamique de synergie indispensable au progrès du secteur agricole.

Conclusion

Notre enquête au niveau de la BADR nous a permis de démontrer l'importance que détient le secteur agricole dans les actifs financier de celle-ci, avec pas moins de 13 124 805 MDA en 2016 et 12 913 707 MDA en 2017 cela équivaut à pratiquement 72% de ses investissements totaux, ces chiffres nous confirment le rôle majeur que joue cette banque dans le développement et le financement du secteur agricole.

Malgré la panoplie de mesures appliqués ces dernières années qui ont pour objet de faciliter le financement des projets de développement agricole de la wilaya de Tizi-Ouzou, cela semble qu'elles rencontrent des blocages vu les exigences bancaires ardu et les lenteurs administratives, liées au traitement des dossiers de prêts des demandeurs de crédits d'agricole,

Notre enquête à révéler encore que les agriculteurs fond face à plusieurs blocus dans leurs démarchent pour l'acquisition de crédits que ça soit pour l'exploitation ou pour l'investissement ce qui a tendance a décourage les agriculteurs qui se voie oblige d'avoir recours aux financements informels

Pour éviter cela, il s'avère nécessaire que la BADR revoit sérieusement les conditions d'octroi des crédits bancaires en prenant en considération les contraintes liées aux conditions de financement, le foncier agricole et la complexité bureaucratique.

Conclusion Générale

Conclusion Générale

L'investissement est un élément de base de toute activité agricole et moteur de développement et de croissance économique. En Algérie, les agriculteurs souffrent de plusieurs obstacles notamment ceux relatifs à l'accès au financement. Ce dernier a constitué l'objectif de notre recherche. Autrement dit, nous avons pris soin, à travers le présent mémoire, de cerner la question des conditions bancaires de financement de l'investissement et d'identifier les éléments qui expliquent le difficile accès au financement bancaire en Algérie.

Dans la première partie, on peut dire que l'évolution et le développement de l'agriculture en Algérie depuis l'indépendance à nos jours, avec les différents plans agricoles qui sont établis par l'Etat pour la mondialisation de l'agriculture, ont mené la situation de l'agriculture algérienne à s'améliorer avec le temps, caractérisée par l'augmentation de la production agricole.

L'agriculture algérienne n'est plus ce qu'elle était il y a quarante ans quand elle représentait 30% du PIB et 33% des exportations. Le secteur agricole reste essentiel, il emploie encore aujourd'hui 25% de la population active et participe à environ 12% du PIB. Avec l'appui de l'État ; le développement de l'agriculture algérienne s'est opéré dans un cadre relativement protégé. La production agricole, dont le taux de croissance est en moyenne de 3 % sur 40 ans, a été, de fait, liée à l'augmentation de la demande intérieure ; elle même favorisée par l'amélioration du pouvoir d'achat, l'urbanisation et la croissance démographique.

Au second, nous avons présenté les différentes formes de crédits d'exploitation, d'investissement. Ces derniers sont destinés au financement des équipements qui génèrent par leur fonctionnement les fonds nécessaires au remboursement de l'emprunt, que ça soit par le circuit formel via les banques, le fond national d'investissement, les crédits mutuels ou par le circuit informel qui prend le relais à la suite de l'échec du secteur formel

Ainsi, en traitant le crédit d'exploitation notre objectif était de montrer l'importance des réformes que l'état a mis en œuvre pour faciliter et encourager le développement du secteur agricole.

Dans la dernière partie, nous avons étudié les différents dispositifs de la BADR dans le financement du secteur agricole durant les 5 dernières années, que ça soit par les crédits RFIG, ETTAHADI ou crédit d'habitat rural, le secteur agricole a connu une forte croissance

Conclusion Générale

durant les années 2013 jusqu'à 2015 d'un taux moyen 40% pour arriver à 11 692 595MDA , mais cette croissance c'est vue réduire jusqu'à être négative (-1,6%) en fin d'année 2017, du aux difficultés de la conjoncture économique et aux obstacles que rencontre les agriculteurs dans l'accès au financement de leurs projets.

L'accès au financement est une problématique nationale qui persiste depuis de longues années, il soulève des difficultés en termes de garanties, d'exigences administratives et de procédures demeurant trop longues et compliquées, une autre raison qui freine l'accès au financement est que le taux de recouvrement par les organismes prêteurs reste relativement faible.

Malgré les divers handicaps cités « financement - foncier - bureaucratie » le secteur agricole enregistre une amélioration positive en terme de financement et nous l'avons vu ces dernières années par l'intervention de l'Etat en encouragement les agriculteurs avec les différents soutiens et aides pour augmenter leurs rendements et améliorer leur mode de vie, nous avons conclu que la situation de l'agriculture en Algérie se modernise avec le temps, mais n'arrive toujours pas à satisfaire les besoins de la population, donc l'augmentation des importations.

Le développement agricole et rural en Algérie constitue actuellement un enjeu social et économique important vu la place prépondérante qu'occupe le secteur agricole au sein de l'économie nationale. Ceci transparait à travers les objectifs qui lui sont assignés en matière de lutte contre la pauvreté ; la contribution à la croissance économique, au développement social, à la préservation de l'environnement et en conséquence à la sécurité alimentaire.

Aussi le secteur agricole Algérien est prometteur à l'avenir et pourra même inonder le marché de produit agricole ce qui entrainera la baisse des prix et d'importation des produits alimentaires.

Bibliographie

Table des matières

Remerciement	
Dédicace	
Liste des tableaux	
Liste des figures	
Liste des abréviations, acronymes et sigles	
Sommaire	
Introduction Générale	01
Chapitre 1 : Le secteur agricole en Algérie : évolution et caractéristique	05
Introduction	05
Section1 : Evolution de l'Agriculture Algérienne.....	05
1. L'agriculture algérienne de 1962-1979.....	06
2. L'agriculture algérienne durant la période 1980-1987.....	08
3. La Consultation nationale sur l'agriculture de 1992.....	10
4. La politique du renouveau agricole et rural depuis 2000 à ce jour.....	12
4.1 La nomination du MDDR et la Stratégie de développement rural durable (SDRD).....	15
4.2 Les principaux instruments développés et mis en œuvre.....	15
Section2 : Caractéristique de l'agriculture algérienne.....	19
1. L'économie et l'agriculture.....	19
2. La situation de l'agriculture en Algérie.....	23
3. La Superficie agricole totale (SAT).....	26
4. Les handicaps de l'agriculture algérienne.....	32
Conclusion.....	33
Chapitre 2 : les dispositifs et les modes de financement du secteur agricole en Algérie.....	34
Introduction.....	34
Section 1 : Le financement formel.....	34
1. La banque :.....	34
1.1.Le crédit d'habitat rural :.....	36
1.2 Le crédit d'ETTAHADI :.....	36
1.3. Le crédit d'ETTAHADI fédératif:.....	38
1.4. Le crédit R'FIG.....	39
1.5. Le crédit R'FIG fédératif.....	41
1.6. Le crédit de compagne agricole.....	42
1.7. Autres dispositifs.....	42
2. Fonds National d'Investissement.....	47
2.1.Les champs d'interventions	47
2.2. Les dispositions régissant les fonds d'investissements	49
3. Les crédits mutuels.....	50
Section 2 : Le financement informel.....	52
1. Les types de financement informel.....	52
1.1.L'autofinancement.....	52
1.2.La vente sur pied avec préfinancement.....	53
1.3.L'association de production.....	54
1.4.Le crédit fournisseur d'intrants et de services agricoles.....	54
1.5.Le prêt entre particuliers.....	55
2. Rôle et importance du secteur financier informel.....	55
3. Avantages et inconvénients du financement informel.....	57
3.1.Les avantages.....	57

3.2.Les inconvénients	57
Conclusion.....	58
Chapitre 3 : Etude de cas pratique a la BADR Tizi-Ouzou.....	59
Introduction.....	59
Section 1 : Présentation de la BADR.....	59
1. Historique de la BADR :.....	60
1.1.La période 1982-1990 :.....	60
1.2.La période 1991-1999 :.....	60
1.3.La période après l'an 2000 :.....	60
2. Les structures de la BADR :.....	61
2.1. La direction générale:.....	61
2.2 La direction centrale :.....	61
3. Missions et objectifs de la BADR.....	64
3.1.Les missions de la BADR.....	64
3.2.Les objectifs de la BADR :.....	64
4. La stratégie de la BADR dans le financement du secteur agricole :.....	65
4.1.Les modalités d'intervention :.....	65
4.2.Les objectifs stratégiques et complémentaires :.....	65
5. Les principaux axes de réalisation des objectifs :.....	65
Section 2 : Analyse des crédits agricoles de la BADR.....	67
1. Les investissements de la BADR (2013-2017) :.....	67
2. Analyse des conditions bancaires dans le financement du secteur agricole.....	72
3. Les obstacles du financement du secteur agricole.....	76
4. Pour une agriculture plus performante.....	78
Conclusion.....	80
Conclusion Générale.....	81
Bibliographie	
Annexe	

Annexe

Annexe N°01 : Questionnaire adressé aux agriculteurs de la wilaya de Tizi-Ouzou

Monsieur,

Dans le cadre de préparation d'un mémoire de master en sciences économiques (Université de Tizi-Ouzou), sur la problématique des obstacles du financement du secteur agricole, nous vous prions de bien vouloir nous aider à la réalisation de notre travail en remplissant le questionnaire ci-joint. Nous tenons à vous assurer monsieur, que nous nous engageons à garder l'anonymat de vos réponses.

Nous vous remercions d'avance pour votre implication.

Nous vous prions de croire, Monsieur, en l'expression de nos salutations distinguées.

Mr AMRIOUI Bélaid et Mr DIAKITE Seydou

A) Profit de l'échantillon

1. Raison sociale.....
2. Le secteur d'activité
 - Agriculture
 - Industrie
 - Commerce
3. Quel type de financement avez-vous demandé ?
 - Investissement
 - Exploitation
 - Trésorerie
4. Vous avez sollicité une banque pour un financement, comment a-t-elle été la décision de la banque ?
 - Favorable
 - Défavorable

Si défavorable, quelles sont les raisons avancées par la banque ?

 - Garanties insuffisantes
 - Projet non rentable
 - Autres :.....
5. Comment jugez-vous cette décision ?
 - Objective
 - Injuste
6. Dans quel cadre avez-vous sollicité la banque ?
 - R'FIG
 - Ettahadi
 - CNAC, ANGEM, ANSEJ
 - Autres.....
7. Le choix de la banque sollicitée a-t-il été basé sur :
 - Recommandations d'un proche ou ami
 - Analyse comparative propre des conditions des différentes banques
 - Relations personnelles avec la banque
 - Autres :.....
8. La banque sollicitée est-elle :
 - Autofinancement
 - Ouverture du capital
 - Emprunt bancaire

B) Conditions bancaires de financement

9. Comment jugez-vous la durée de remboursement fixée par la banque ?

- Largement suffisante pour pouvoir rembourser
- Juste suffisante
- Insuffisante

10. Comment jugez-vous les taux d'intérêt proposés par la banque ?

- Exagérés
- Elevés
- Acceptables
- Intéressants

11. Comment jugez-vous les garanties exigées par la banque?

- Excessives
- Acceptables
- Faibles

12. Comment trouvez-vous le temps pris pour répondre à votre demande?

- Long
- Acceptable
- Court

13. Comment trouvez-vous le dossier de demande de financement exigé?

- Raisonnable
- Difficile à constituer

Autres :

14. Comment trouvez-vous l'accueil réservé par la banque ?

- Encourageant
- Démotivant

Autres :

15. Comment évaluez-vous globalement les conditions d'accès au financement bancaire ?

- Faciles
- Acceptables
- Difficiles
- Décourageantes

16. Pouvez-vous faire des suggestions pour améliorer l'accès des entrepreneurs au financement bancaire?

.....
.....